



HAL
open science

Le chœur : définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement

Hervé Chopin, Anne Massoni, Nicolas Reveyron, Sophie Liégard, Isabelle Parron, Yves Esquieu, Abel Lamauvinière, Jean-Pierre Brelaud, Kristiane Lemé-Hébuterne, Roselyne Le Bourgeois, et al.

► **To cite this version:**

Hervé Chopin, Anne Massoni, Nicolas Reveyron, Sophie Liégard, Isabelle Parron, et al.. Le chœur : définitions, organisations des espaces, cheminement et franchissement. 2004. halshs-01863578

HAL Id: halshs-01863578

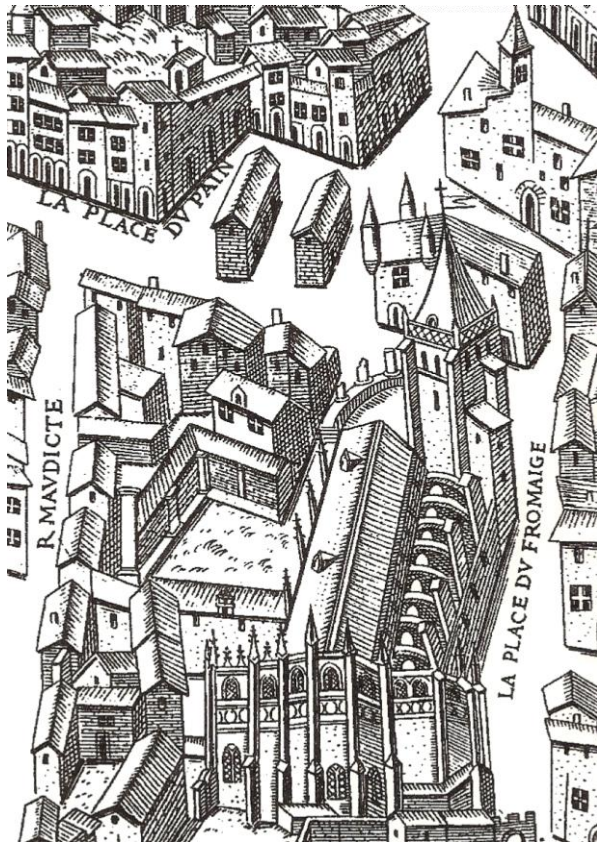
<https://shs.hal.science/halshs-01863578>

Preprint submitted on 17 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

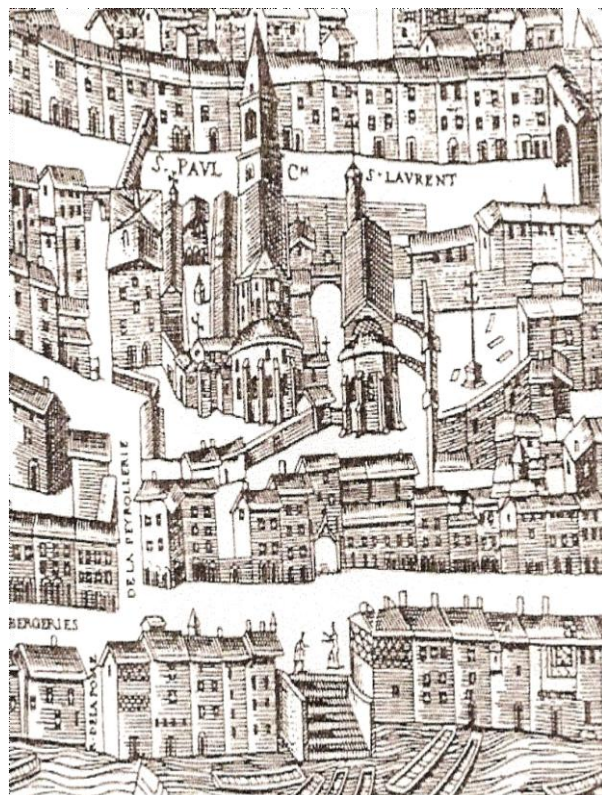
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Journées d'étude
UMR 5138 – groupe « Collégiales »



Le chœur : définitions,
organisations des espaces,
cheminement et
franchissement.

Textes réunis par H. Chopin



Lyon, 12 et 13 juin 2004

Journée d'étude
UMR 5138/ groupe de travail « Collégiales »
12 et 13 juin 2004

I- Introduction :

- **A. Baud, N. Reveyron** : présentation de l'ACR, présentation des 3 axes.
- **A. Massoni** : définition de la collégiale/objectifs et présentation du groupe « Collégiales »
- Objectifs de la journée
- **Y. Esquieu** : définition du chœur, présentation de quelques études architecturales ou archéologiques.
- **J.-P Brelaud** : l'organisation générale du chœur de Notre-Dame de Beaune
- **J-F Reynaud** : Saint-Just, présentation du projet du chœur.
- **A. Lamauvinière** : un sanctuaire palato-comtal en Champagne : la collégiale Saint-Etienne de Troyes.

- Discussion

II- Organisation des espaces et mobilier

- **N. Reveyron** : cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon
- **I. Parron** : cathédrale de Saint-Jean de Maurienne
- **K Lemé** : stalles
- **H. Chopin** : réaménagement de la collégiale d'Aigueperse lors de son érection
- **R. Lebourgeois** : le mobilier à Saint-Etienne de Beauvais

- Discussion

III- Cheminement et franchissement

- **M Maillard** : les reliques et leur accès à Saint-Vincent de Soignies
- **J. Noblet** : Les tombeaux des collégiales funéraires
- **S. Liégard** (intervenant pressenti) : les problèmes de circulation au Puy

- Discussion

IV- Conclusion

Introduction

Définition de la collégiale :

Je propose celle retenue par notre groupe de travail sur les collégiales, la plus simple possible pour s'adapter à tous les cas de figure, extrêmement variés, qui entrent sous la dénomination de collégiale au Moyen Age. La collégiale est un établissement autonome desservi par un clergé canonial collectif, récitant ensemble quotidiennement l'office divin. Etre autonome signifie que le bâtiment et le clergé sont indépendants physiquement d'une autre institution. Ce clergé collectif peut compter de deux à plusieurs dizaines de chanoines. Il faut être attentif à la terminologie des sources qui peut désigner comme chapelains les membres d'une institution dotée de statuts réglementant la discipline, les biens communs et qui est bien une collégiale (exemple des saintes chapelles). De manière générale, les termes de chanoine et encore plus de collégiale sont tardifs dans les sources, rares avant le XIe siècle et pas employés partout en France. L'office divin, enfin, est la spécificité commune et unique de ce clergé (ce qui n'empêche pas la constitution d'un clergé auxiliaire chargé de remplacer les chanoines au choeur pour cette activité liturgique).

Tout cela est valable aussi pour les collégiales régulières mais nous ne retenons que les collégiales séculières dans notre étude, celles qui ne suivent pas la règle de saint Augustin, même s'il existe des passages fréquents pour un même établissement de la régularité à la sécularité voire à la règle bénédictine, et inversement. Les collégiales séculières ont des fonctions diverses, qui ne sont pas celles d'une cathédrale, celles de centre diocésain. Elles sont souvent placées dans un rapport de complémentarité ou de concurrence avec celle-ci. Implantées en milieu rural comme en milieu urbain, au centre comme à la périphérie des cités, elles sont souvent également paroisses, mais aussi hôpitaux, collèges ou encore sièges de confréries.

Présentation du groupe "collégiales" :

Ce groupe appartient au LAMOP (Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris) et développe l'une des thématiques de son axe "Eglise et corps social au Moyen Age". Il existe depuis 1999 et groupe une quinzaine de chercheurs de tous âges qui se réunissent deux fois par an. Ses objectifs sont clairs : à partir d'un corpus de sources communes, dresser le répertoire des collégiales séculières médiévales de France (dans les frontières du Moyen Age), entre 816 et 1530. Les établissements nés avant 816 et qui ont subsisté ensuite sont pris en compte. Puis localiser ces églises sur une carte commune. Le but premier est de définir, selon les résultats obtenus dans cette base de données, les vagues de fondation des collégiales qui renvoient à des tailles d'établissements et surtout à des fonctions différentes et ainsi éclairer leur insertion dans le tissu ecclésiastique local.

Objectifs de la journée de rencontre :

Il s'agit de confronter les points de vue et d'enrichir les apports entre chercheurs, d'un côté les archéologues et historiens du bâti et de l'autre, les historiens de l'archive écrite, des spécialistes des églises collégiales et des spécialistes de problématiques touchant à l'espace

ecclésial. Le thème retenu est à la fois vaste et restreint : le chœur de l'église, collégiale mais pas seulement, et la problématique claire, à savoir le rapport entre architecture et liturgie dans des espaces affectés à un clergé collectif. Trois axes ont été retenus pour la décliner, qui se recoupent forcément :

- *la définition du chœur* : quelle est la terminologie employée, quelle délimitation pour l'espace du chœur ? Il convient de préciser d'emblée que le chœur architectural n'est pas le chœur liturgique, ni le chœur canonial et encore moins le sanctuaire. Une appréhension globale du chœur est proposée par Y. Esquieu, suivie d'exemples précis, celui de l'architecture spécifique du chœur de trois collégiales, celui de Saint-Just de Lyon par J.-F.Reynaud, de Notre-Dame de Beaune par J.-P. Brelaud et de Saint-Etienne de Troyes par A. Lamauvinière.

- *l'organisation des espaces internes* : quel est le marquage des espaces ? Quelle est leur fonction ? Quelle est l'utilisation qu'en fait le mobilier ? L'élargissement des perspectives est proposé par N. Reveyron à propos de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon et par I. Parron pour celle de Saint-Jean de Maurienne. K. Lemé aborde plus spécifiquement le problème de l'organisation des ensembles de stalles, H. Chopin celui du réaménagement du chœur quand une église paroissiale, celle d'Aigueperse, est érigée en collégiale et R. Lebourgeois, la variété et l'utilisation du mobilier à la collégiale Saint-Etienne de Beauvais.

- *le cheminement et le franchissement* : une fois les espaces définis, il s'agit d'examiner comment on y accède, qui y chemine et pour relier quels autres espaces. Les problèmes de circulation dans la cathédrale du Puy sont évoqués par S. Liégard, puis ceux de l'accès aux reliques à la collégiale Saint-Vincent de Soignies par M. Maillard pour finir par la disposition et l'accès aux tombeaux dans les collégiales funéraires, étudiés par J. Noblet.

Les discussions entre chaque communication tentent de dégager des éléments de synthèse autour du thème abordé ce jour.

A. Massoni

Vocabulaire

Abside

Au sens étymologique (grec : $\alpha\psi\iota\sigma$) l'abside désigne une courbe moindre que le demi-cercle ; au Moyen Age le sens s'étend à la courbe semi-circulaire (*absida*).

Sens architectural: on nomme abside la partie semi-circulaire ou polygonale de l'église située à l'opposé de l'entrée principale. Mais il peut aussi exister des absides aux extrémités du transept. Lorsqu'une seconde abside remplace l'entrée principale, on parle de **contre-abside**. Lorsqu'il s'agit d'absides secondaires ouvrant sur le transept, sur les bas-côtés, sur l'abside principale ou sur un déambulatoire on parle d'**absidiole**.

Viollet-le-Duc et Flipo utilisent à tort le terme abside pour désigner cet espace lorsqu'il est terminé par un mur droit ; cette acception est contraire à l'étymologie ; on parlera alors de chevet plat.

Abside est un terme descriptif, n'impliquant pas de fonction. En ce qui concerne la fonction, l'abside peut correspondre en tout ou en partie au **sanctuaire** et au **presbyterium**.

Ne pas confondre abside et **choeur**.

Chevet

Étymologiquement, c'est la « tête » de l'église (*caput*). Le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques* utilise le terme *caput* pour désigner l'abside de la cathédrale et celui de *parva capita* pour les absidioles. L'usage distingue aujourd'hui plusieurs significations pour ce terme :

- il est synonyme d'**abside**.

- « tantôt il désigne toute la partie, rectiligne, circulaire ou polygonale, opposée à la façade » (*Catholicisme*). Dans ce cas, l'abside est une variété de chevet, le **chevet plat** en est une autre.

- tantôt il désigne toutes les parties liées au sanctuaire : abside, déambulatoire, absidioles, choeur, et même les absidioles ouvrant sur le transept (lorsque l'on parle de **chevet bénédictin** ou de **chevet à absidioles échelonnées**). C'est à tort que le *Vocabulaire de l'architecture* de l'Inventaire utilise en ce sens le mot *choeur*, « on dira par exemple qu'une église a un choeur formé de trois vaisseaux, d'un déambulatoire et de cinq chapelles rayonnantes ».

Chœur

Chorus vient du grec $\chi\omicron\rho\omicron\sigma$ dont le sens est identique à $\chi\upsilon\kappa\lambda\omicron\sigma$ (cercle). Ainsi le choeur des anges. Le terme sert d'abord « à désigner le groupe des chantres dans les offices liturgiques » (DAFL).

Pour ce qui est de la désignation d'un espace dans l'église, les définitions données le plus souvent sont des plus confuses et contradictoires. Le choeur est souvent assimilé au sanctuaire : « partie de l'église correspondant au sanctuaire » (DAFL) ; « partie de l'église réservée aux clercs comprenant généralement le sanctuaire » (*Vocabulaire* de l'Inventaire). Le *Vocabulaire* de l'Inventaire en fait aussi un synonyme de chevet.

Il convient de distinguer choeur liturgique et choeur architectural. Les meilleures définitions sont données par *Catholicisme* : « Le choeur est la partie de l'église où se tiennent les chantres et les membres du clergé qui assistent à l'office. Il est distinct du sanctuaire, où prennent place les officiants et leurs ministres, et de la nef mise à la disposition des fidèles ». Pour ce qui est du choeur architectural : « e choeur est l'espace, souvent rectangulaire, qui s'étend entre l'abside ou chevet et le transept (s'il y en a un) ou la partie de la nef réservée aux fidèles d'autre part ». Il ne faut donc pas confondre choeur et abside; si la notion de choeur est distincte de celle de sanctuaire, celui-ci peut se prolonger dans le choeur lorsque l'autel est situé en avant de l'abside.

Confession

Le mot latin *confessio*, équivalent du grec μαρτυριον a le sens abstrait de « témoignage ». Par extension le terme désigne le lieu où un chrétien a subi le martyre ou le lieu peu éloigné où il a été inhumé puis le tombeau du martyr situé sous l'autel et enfin l'autel lui-même (DACL) ainsi que "la crypte catacombaire où se trouvent ensemble la crypte et l'autel" (*Catholicisme*).

Presbyterium

Le sens premier est celui d'un « collège de prêtres » (Du Cange). « Le presbyterium d'une église est constitué par l'ensemble des prêtres qui coopèrent à la charge pastorale de cette église » (*Catholicisme*).

Du Cange donne aussi au terme un sens architectural : *Pars ecclesiae in qua presbyteri consistunt et sacrae liturgiae vacant*. Il est alors l'équivalent du grec βημα. Le terme *presbyterium*, largement utilisé aujourd'hui par les archéologues qui décrivent les monuments de l'Antiquité chrétienne (il n'est cependant pas mentionné dans le DA CL !), l'est peu par les spécialistes des époques ultérieures. On en usait cependant largement à ce moment. Si certains assimilent *presbyterium* et *sanctuaire*, d'autres les distinguent. Lorsque les prêtres célébraient et les diacres opéraient derrière l'autel, face au peuple, le *presbyterium* occupait l'espace situé entre le maître-autel et la courbe absidale et ce mur pouvait être doublé d'un **banc presbytéral**. Mais le *presbyterium* pouvait aussi s'étendre en avant de l'autel, dans l'espace de la nef mais distingué de celle-ci par une différence de niveau par exemple, ou encore dans l'espace du chœur architectural à partir du moment où celui-ci apparaît. C'est à cet endroit qu'il se situe lorsque la place des célébrants est inversée par rapport à l'autel. La chronique de Gervais de Cantorbéry, rédigée en 1185, décrit la cathédrale en construction et distingue bien trois espaces successifs, nettement séparés par des marches : le chœur, le *presbyterium* et le lieu où se trouve l'autel majeur (*Continebat hic murus monachorum chorum, presbyterium, altare magnum ... de choro ad presbyterium tres erant gradus, de pavimento presbyterii usque ad altare gradus tres*, cité par Du Cange).

Y. Esquieu

Le chœur : l'exemple de Notre-Dame de Beaune

Le chapitre de Beaune est une communauté numériquement importante (29 chanoines), la collégiale achevée au début du XIII^e siècle doit normalement en tenir compte dans l'espace réservé au chœur. Les sources sont abondantes, notamment pour le XVe siècle, mais suggèrent une approche avant tout comptable et réglementaire (statuts) du chœur, dont l'aspect architectural est d'autant mal connu que d'importants réaménagements sont intervenus depuis le Moyen Age.

L'espace du chœur liturgique est assez mal délimité. Il s'étendait sûrement sur la croisée du transept voire sur les deux premières travées de la nef, comme le suggère le projet de rénovation de l'architecte Saint-Père¹. Il fallait en effet que 60 personnes, chanoines, choriaux et chapelains divers puissent prendre place dans les stalles.

Les stalles actuelles, récentes et disposées en U dans le chœur liturgique, épousant la forme circulaire de l'abside, ne correspondent pas à la configuration médiévale qui offrait deux rangées se faisant face, chacune subdivisée en une rangée basse et une rangée haute². Il semblerait que des places soient situées contre le jubé, en retour³. Des places d'honneur existent près de la porte du chœur pour le doyen et l'archidiacre de Beaune⁴. Au milieu de chaque rangée, se trouvent le vicaire (à gauche) et le chantre (à droite), se faisant face de part et d'autre de l'espace central du chœur et groupant autour d'eux les desservants de certaines fondations⁵. La place de chacun est attribuée en fonction de l'ancienneté d'entrée au chapitre. Les choriaux sont situés après les places du vicaire et du chantre, et les enfants de chœur se trouvent juste devant le maître-autel, dans la rangée du bas⁶. Le placement dépend aussi de l'état ecclésiastique, les stalles hautes étant attribuées aux prêtres, qu'ils soient chanoines ou non, les basses formes étant réservées aux clercs (et aussi aux prêtres qui ont fauté et que l'on punit ainsi)⁷. Enfin, une stalle vide doit obligatoirement séparer les chanoines des choriaux⁸. A part les stalles, le chœur abrite des meubles et objets divers. Une armoire aux reliques se trouve dans un espace derrière le maître-autel, elle contient une quinzaine de reliquaires et divers objets nécessaires à la liturgie⁹. L'autel en lui-même n'est pas localisé précisément, ni décrit : peut-être était-ce celui dit de la duchesse Mathilde ? Au milieu du chœur se trouve un pupitre en forme d'aigle, qui sert aussi à afficher les statuts de la collégiale et auquel sont attachés une quinzaine de livres liturgiques¹⁰. D'autres livres sont enchaînés aux stalles, des exemplaires des stalles de gauche complétant ceux de droite. En tout le chœur contient une

¹ Reproduit dans GARCON Pierre-Maurice, « Viollet-le-Duc et les restaurations à Beaune de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu », *Recueil des travaux du Centre beaunois d'études historiques*, tome 6, 1987, p. 102. D'après E. REVEILLON (« Un nouveau jalon pour la carrière d'Antoine Le Moiturier en Bourgogne : le jubé de Notre-Dame de Beaune », *Bulletin monumental*, tome 160-III, année 2002, p. 300), le chœur liturgique s'étendait sur les deux premières travées de la nef, la croisée du transept, le chœur « architectural » ayant sûrement une fonction de sanctuaire.

² ADCO G 2481, fol. 124r., chapitre de l'Ascension 1443, voir aussi ADCO G 2481, fol. 153r., 20 novembre 1444.

³ JOUBERT Fabienne, « Nouvelles propositions sur la personnalité artistique de Pierre Spicre », *La splendeur des Rolin*, Paris : Picard, 1999, p. 172.

⁴ PETITJEAN Michel, « Le doyen de la collégiale Notre-Dame de Beaune », *RCBEH*, t. 11, 1992, p. 28, citant ADCO G 2609 pièce 10.

⁵ DESBROSSE Anne, *Liturgie, culte et vie religieuse autour de la collégiale Notre-Dame de Beaune du XIV^e siècle à 1530*, mémoire de maîtrise sous la direction de Vincent TABBAGH, Dijon : Université de Bourgogne, 2002, fol. 46-47 ; ADCO G 2481, fol. 153r., 20 novembre 1444.

⁶ ADCO G 2483, fol. 145r., 24 octobre 1485.

⁷ Par exemple : ADCO G 2481, fol. 218v., 31 mars 1449 n.s.

⁸ ADCO G 2480, fol. 121v., chapitre de l'Ascension 1429.

⁹ Parmi ces reliques : celles de saint Flocel, de saint Martin, de saint Philibert, un doigt de saint Jean-Baptiste, un morceau de la Vraie Croix... : G 2758 fol. 32 r. à 35r.

¹⁰ ADCO G 2482, fol. 252r., 4 avril 1470.

cinquantaine de volumes en 1440¹¹. Enfin, à l'entrée du chœur, se trouve un tableau de contrôle des messes, que l'on ne pouvait manquer de voir lorsqu'on entrait au chœur¹².

On entrait en effet dans cet espace clos, par un ou par trois accès (selon les sources). Les comptes de la fabrique désignent aussi une porte du chœur munie de barreaux en 1490¹³, tandis que le jubé est effectivement muni d'une porte avec « serrure » et « ferrure ». Néanmoins, des délibérations plus tardives mentionnent d'autres accès. En 1521, alors que la peste menace, les portes du chœur sont fermées afin d'éviter que les laïcs y pénètrent¹⁴. En 1532, toujours dans un contexte pestueux, ordre est donné de fermer les deux portes latérales du chœur afin que tous ceux qui ont à y faire passent par la porte des chanoines¹⁵. Ainsi, la porte du jubé serait réservée aux chanoines, tandis que les laïcs, admis sous certaines conditions au chœur, y pénétreraient par des accès latéraux ne les mettant pas immédiatement face au maître-autel.

Un jubé sépare en effet le chœur de la nef. Voulu par le cardinal Rolin¹⁶, il est mentionné pour la première fois dans un compte de l'année comptable 1463-1464. : le maître de la fabrique engage une dépense de 3 gros ½ pour l'achat de 9 livres de cire destinée au râtelier du jubé pour la fête de la dédicace de l'église¹⁷. La description de l'ouvrage, détruit selon les uns à la Révolution, selon d'autres au milieu du XVIII^e siècle, est inconnue : tout au plus sait-on qu'il possédait quatre piliers de pierre¹⁸, que sa décoration a été confiée à Antoine Le Moiturier¹⁹, et que le chapitre le fait consolider par des travaux importants entre 1476 et 1478. E. Réveillon suppose qu'il s'élevait entre les 2^{ème} et 3^e travées de la nef d'après les traces conservées sur les piliers.

La clôture est actuellement matérialisée par un petit mur d'un mètre de haut environ, surmonté de grilles en fer forgé, qui ferme le chœur architectural. La maquette en paille de la collégiale, réalisée en 1746 par un chanoine, présente trois grilles fermant la croisée du transept du côté de la nef et des transepts. Dans les sources médiévales, rien n'est dit sur des murs, des grilles ni sur l'arrière des stalles. Quoi qu'il en soit, la clôture sert de support, à partir de juin 1501 au plus tard, aux cinq (ou six ?) pièces des tapisseries de la vie de la Vierge attribuées dit-on à Pierre Spicre et commandées par Hugues II Le Cocq, archidiacre de Beaune, qui reprenait ainsi un projet du cardinal Rolin. Le même Pierre Spicre est chargé de réaliser un patron de tapisserie représentant saint Bernard en 1475. Cette tapisserie serait placée derrière le maître-autel, là où se trouve déjà une tapisserie de saint Georges²⁰. En 1436, un inventaire mentionnait 7 tapisseries à Notre-Dame²¹. Toutes ces œuvres, à l'exception des tentures de la vie de la Vierge, ont disparu depuis.

¹¹ ADCO G 2758, fol. 29r. et v., cité et analysé dans DESBROSSE Anne, *Liturgie...*, fol. 31-32.

¹² ADCO G 2480, fol. 122r., chapitre de l'Ascension 1429.

¹³ ADCO G 2761, fol. 131v., compte de l'Ascension 1489 à l'Ascension 1490.

¹⁴ ADCO G 2491, fol. 157v., 3 et 5 juillet 1521.

¹⁵ ADCO G 2494, fol. 167r., 12 avril 1532 n.s.

¹⁶ Tradition longtemps admise comme telle, prouvée par une supplique insérée dans le dossier du conflit au sujet de l'implantation des Jacobins à Beaune et conservée aux ADCO (54 H 943) : REVEILLON Elisabeth, « Un nouveau jalon pour la carrière d'Antoine Le Moiturier en Bourgogne : le jubé de Notre-Dame de Beaune », *Bulletin monumental*, tome 160-III, année 2002, p. 299-304.

¹⁷ ADCO G 2761, fol. 19v., compte de l'Ascension 1463 à l'Ascension 1464.

¹⁸ ADCO G 2761, fol. 52r., compte de l'Ascension 1477 à l'Ascension 1478.. Le plan levé par le voyer Quinard au XVIII^e siècle représente quatre ronds alignés au milieu de la première travée de la nef, qui pourraient correspondre aux 4 piliers du jubé, tandis que la croisée du transept est entourée sur trois côtés par une clôture percée d'une porte à l'ouest, le quatrième côté semblant communiquer avec le chœur liturgique par quelques marches (plan conservé aux AM de Beaune et reproduit dans VERGNOLLE E., BENOIT-CATTIN R., FRANCOIS B. (et al.), *La collégiale Notre-Dame de Beaune (Côte-d'Or)*, Paris : Editions du Patrimoine, 1997 (Images du patrimoine, n° 161), p. 4). Cependant E. Réveillon estime que ces 4 ronds ont été rajoutés au XIX^e siècle et que le plan manque d'exactitude.

¹⁹ REVEILLON Elisabeth, « Un nouveau jalon... ».

²⁰ ADCO G 2557, fol. 167v., 26 avril 1475.

²¹ ADCO G 2758, fol. 15r.

Le jubé est complété par un chancel en sapin, mentionné en 1468, et situé devant le maître-autel²². Une autre clôture existe aussi derrière le maître autel, ou à hauteur de celui-ci, à partir de 1468 : c'est une barrière de bois destinée à empêcher les enfants de chœur d'aller jouer derrière l'autel et de s'approcher de l'armoire aux reliques²³.

Les déplacements dans le chœur, en général, ainsi que l'accès, sont étroitement surveillés.

Le chœur est interdit à certaines catégories de personnes, soit temporairement, soit de manière durable. Le contrôle est confié à des sergents du chapitre (mentionnés parfois dans les listes d'officiers). Les laïcs n'ont pas le droit d'entrer dans le chœur lors des célébrations. Cependant, certains notables beunois ont l'autorisation d'y accéder, comme le rappelle un statut de 1429²⁴. En dehors des offices, les laïcs semblent pouvoir entrer au chœur assez librement. En revanche, les enfants n'ont pas le droit d'entrer dans le chœur ni d'aller jusqu'au maître-autel : si un chanoine veut amener ses jeunes neveux (ou autres) dans l'église quand il a affaire au chœur, il doit les laisser pendant ce temps dans une chapelle, où ils demeureront en silence²⁵. Les seuls enfants autorisés sont les enfants d'aube, qui sont d'ailleurs sévèrement encadrés.

De nombreux statuts rappellent l'obligation d'assister aux heures, dès le début de celles-ci, et en restant jusqu'à la fin (ou au moins pendant un certain temps). L'assistance détermine l'octroi de distributions, tâche dont s'occupe habituellement le vicaire (d'où sa place 'centrale' au chœur). Les montants des distributions aux choriaux, bâtonniers et chapelains sont vérifiés par le boursier du petit chœur, lequel perçoit 3 francs pour ses gages²⁶. Cet officier du chapitre est jusqu'en 1446 choisi par les choriaux en leur sein, puis élu en chapitre général par les chanoines – pour éviter des pressions²⁷ ?

A l'intérieur du chœur, le personnel doit faire preuve d'un comportement digne et porter une tenue adéquate. Les chanoines doivent porter leur aumusse, normalement grise, quand ils entrent dans le chœur²⁸. D'après A. Desbrosse, les chanoines, les choriaux des stalles hautes et le chantre revêtent une chape, normalement de couleur rouge, lorsqu'ils se trouvent au chœur, tandis que les habits des choriaux des basses formes sont beaucoup plus variés. Cette variété pousse le chapitre à imposer des manteaux noirs en 1533²⁹. Tous, chanoines, chapelains, choriaux, doivent porter une tonsure large et honnête ; les hommes admis aux stalles basses doivent porter un bonnet, qu'ils soient chanoines ou non³⁰. L'interdiction d'entrer dans l'église ou dans le cloître en habit séculier s'applique aussi au chœur, de l'heure de matines jusqu'à l'heure chantée après la grand-messe, et de none jusqu'après complies.

Enfin, les déplacements à l'intérieur de celui-ci sont tout aussi bien codifiés, en particulier ceux qui ont pour but de traverser le chœur. Le passage d'une rangée à celle d'en face est rigoureusement interdit pendant les cérémonies, sauf pour le proviseur du chœur, le distributeur des méreaux et les marguilliers, et seulement dans le cadre de leur office³¹. En dehors des célébrations, le passage est permis mais il faut contourner le pupitre par derrière pour aller s'incliner devant le maître-autel avant de continuer son chemin³².

²² ADCO G 2761, fol. 33v., compte de l'Ascension 1467 à l'Ascension 1468.

²³ ADCO G 2761, fol. 34r., compte de l'Ascension 1467 à l'Ascension 1468.

²⁴ ADCO, G 2480, fol. 121v., chapitre de l'Ascension 1429. Les sergents doivent assister à toutes les heures, en plus de leur fonction de police.

²⁵ ADCO G 2483, fol. 145v., 10 novembre 1485.

²⁶ ADCO G 2934 : plusieurs comptes des distributions.

²⁷ ADCO G 2555, fol. 52r., 31 mai 1446.

²⁸ DESBROSSE Anne, *Liturgie...*, fol. 48-49.

²⁹ DESBROSSE Anne, *Liturgie...*, fol. 49-50.

³⁰ Statuts de 1227, rappelés en 1443 (ADCO G 2481, fol. 124r., chapitre de l'Ascension 1443).

³¹ CYROT Louis, MONTILLE Léonce (de) (éd.), « Supplément au Martyrologe de Notre-Dame de Beaune », art. 2049, par ailleurs cité par DESBROSSE Anne, *Liturgie...*, fol. 46, n. 173 : le même statut est repris au XV^e siècle en G 2600.

³² CYROT Louis, MONTILLE Léonce (de) (éd.), « Supplément... », art. 2048 (statuts de 1227).

La police du chœur appartient au chantre, qui n'est pas compté comme chanoine mais est un officier très important³³. Dès 1227, le chantre a les pleins pouvoirs pour faire observer les bons usages au chœur. Aux fautifs, il peut adresser un avertissement, puis un second éventuellement, après quoi il peut expulser le pénible du chœur si celui-ci n'est pas chanoine. Si le gêneur est chanoine, le chantre doit en référer au chapitre qui s'en occupera³⁴.

A part le chantre, il existe un contrôleur des messes et distributeur des méreaux, un boursier du petit chœur, et les sergents déjà mentionnés.

Ainsi, les sources manquent pour localiser et délimiter précisément les différents éléments du chœur canonial. En revanche, les divers statuts semblent régir cet espace d'une manière analogue à ce qui se pratique ailleurs.

J.-P. Brelaud

³³ Le cérémonial observé pour la réception du chantre est très proche de ce qui se fait pour les chanoines : voir celle de Jean Bonnelance en 1471 (ADCO G 2557, fol. 31v., 31 janvier 1471 n.s.).

³⁴ CYROT Louis, MONTILLE Léonce (de) (éd.), « Supplément... », art. 2048.

La collégiale Saint-Étienne : le sanctuaire des comtes de Champagne au XIII^e siècle.

Avant toute chose signalons qu'il ne reste plus rien de la collégiale Saint-Étienne à Troyes puisque celle-ci disparaît en 1799. Par conséquent l'exposé qui suit se réalise à partir de chartes des XII^e-XIII^e siècles, de plans au sol du XVI^e, de registres de fabriques qui attestent dès réfections sur les tombeaux aux XIV^e-XV^e siècles, de vues semi-aériennes du XVI^e, d'inventaires de l'époque révolutionnaire³⁵.

Peu d'historiens se sont intéressés à cette émanation comtale. La première approche historique remonte au début du XX^e siècle : dans le cadre de sa thèse de l'École des Chartres, Octave Beuve réalise un dépouillement et une considérable analyse des actes de cette institution religieuse³⁶. Le second, plus récemment, Xavier Dectot, dans le cadre de sa thèse d'École des Chartres, s'intéresse à la collégiale en tant que bâtiment.

Parmi les grands donateurs et bâtisseurs de la Champagne, nous retrouvons le comte Henri I^{er}, « justifiant ainsi ce surnom de Libéral que lui donnaient ses contemporains »³⁷. En effet, l'époux de Marie de France, fille de Louis VII le Jeune et ami de Bernard de Clairvaux, réalise ce que bon nombre de grands princes du royaume de France accomplissent dans leur circonscription ducale ou comtale. Il dote de ses biens propres treize abbayes cisterciennes et quatorze abbayes bénédictines³⁸.

Comme le clergé régulier, le clergé séculier bénéficie de ces subsides : il est également favorisé par l'autorité comtale dans les villes où son pouvoir s'exerce. En témoigne la fondation de six collégiales : en 1154 celle de Saint-Nicolas de Pougy, en 1157 celle de Saint-Quiriace de Provins, mais aussi Notre-Dame-du-Château de Provins³⁹, tout comme celle qui fait l'objet de notre étude, Saint-Étienne, puis en 1159 celle de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; enfin ce mouvement de fondation s'achève en 1164 par celle de Saint-Nicolas à Sézanne.

Comtale à ses origines, la collégiale Saint-Étienne devient royale à la fin du XIII^e siècle. En effet, lorsque Jeanne de Navarre, héritière du comté de Champagne, se marie à Philippe le Bel le 16 août 1284, elle ancre davantage la Champagne dans le royaume de France, incluant le domaine corporel dont elle a la jouissance, malgré la vive opposition nobiliaire qui se manifeste lors de son procès en tourbe la même année⁴⁰.

Les raisons qui poussent à la fondation de structures religieuses seigneuriales castrales sont multiples. En Anjou, les bourgs castraux fortifiés se dotent de chapelles desservies par des communautés canonicales séculières depuis le Xe jusqu'au XIII^e siècle⁴¹. Troyes n'échappe pas à ce mouvement. À la fin de cet âge féodal, il est nécessaire de renouveler une bonne partie du monde clérical : cet élan bâtisseur participe à cette re-fondation spirituelle. Autre facteur, celui qui conduit un homme, par la dimension politique qu'il s'attribue, à

³⁵ Arch. dép. Aube, 6 G 387*, compte de l'office de la fabrique et des anniversaires de Saint-Étienne, 1380-1381, f° 3v : « L'orfèvre Pierre de la Rothière refit la statue de saint Étienne et celle d'une reine pour le tombeau de Thibaut III.

³⁶ Médiathèque de Troyes, ms. 3143, thèse manuscrite d'O., Beuve, *Histoire de l'Église collégiale de Saint-Étienne de Troyes (1157-fin XVI^e)*, Thèse de l'École des Chartres, 1906.

³⁷ Arbois de Jubainville, H., d', *op. cit.*, Paris, 1841, t. III, p.177.

³⁸ *Ibidem*, p. 172-177.

³⁹ Veissière, M., *Une Communauté canoniale au Moyen Age, Saint-Quiriace de Provins (X^e-XIII^e siècles)*, Provins, 1961,

⁴⁰ Bibl. nat., lat. 5188, f° 2 v^o-3v^o.

⁴¹ Zadora-Rio, E., « Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou X^e-XIII^e siècles », dans *Archéologie Médiévale*, t. 9, 1979, p. 115-125. Zadora-Rio, E., « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XI^e-XIII^e siècles » dans *Châteaux et peuplement en Europe Occidentale du X^e au XVIII^e siècle, Flaran 1*, Auch, 1979-1980, p. 173-179.

dynamiser un espace comtal, en mettant en réseau les richesses produites sur son comté. Or, seuls les clercs sont capables de gérer ces richesses.

La collégiale, placée sous la protection de saint Étienne, est construite à l'extérieur du castrum romain dès 1157 ; elle est attenante au palais comtal, et semble achevée en 1181 (date du décès d'Henri Ier), avec certitude en 1188, date de l'incendie qui ravagea une bonne partie de Troyes, y compris la collégiale dont Aubry des Trois Fontaines s'en fait l'écho⁴².

Revenons à notre sujet, et plus exactement ;

« Ce jourd'hui 23 février 1792, nous soussignés, François-Joseph Bouquot, docteur en médecine de Montpellier et Nicolas Simon Bergerat, fils maître es arts en chirurgie, à la réquisition de messieurs les administrateurs du district de Troyes, nous sommes transportés à trois heures de l'après-midi en l'église collégiale Saint-Étienne, pour y procéder à l'exhumation, et à la reconnaissance des comtes de Champagne (...), le premier des tombeaux qu'on a ouvert à notre examen est celui du comte Henri I dit le large, placé au milieu du chœur de la dite église, formé d'une seule pierre taillée en quarré (...), le second tombeau qu'on nous a dit être celui du jeune comte Thibaud III, décédé à l'âge de 25 ans en 1201 »⁴³

La collégiale Saint-Étienne, en acceptant les dépouilles des comtes de Champagne, devient un monument funéraire ostentatoire. En ce qui nous concerne comme l'énonce Michel Bur, il est préférable d'évoquer un monument politique, destiné à être vu, à assurer le souvenir d'une personne, à se trouver au centre des différentes cérémonies liées à la mémoire.

À défaut de cérémonies funéraires relatives à la transmission des pouvoirs, le rituel funéraire se déroulait en trois temps. En premier lieu, la famille faisait préparer le corps, c'est le rituel de l'embaumement. Ensuite, on installait le défunt dans le cercueil : c'est-à-dire dans la chœur de la collégiale. Dernier temps, celui de la cérémonie funéraire à proprement dite qui clôturait ainsi le rituel funéraire. S'en suivent les cérémonies du souvenir que sont les messes d'anniversaires officées par les chanoines de la collégiale ainsi que par les établissements religieux où le comte les avait fondées des.

Architecturalement, la collégiale telle qu'elle se présente à la fin du XIIIe siècle est perpendiculaire au palais comtal comme celle de Provins analysée par M. Veissière⁴⁴. Son accès se fait de deux manières lorsque l'on vient du palais :

- Par le rez-de-chaussée, une porte permet d'aller dans la nef de Saint-Étienne.
- À l'étage, une tribune en bois avec une descente d'escalier en bois permet aux comtes d'assister aux offices depuis leur palais.

Comme nous pouvons le constater l'édifice est constitué d'une seule nef, ceinturée d'un bas-côté, ce qui permet l'élévation gothique grâce à de solides contreforts. Nous sommes en présence d'une église à trois vaisseaux avec un transept non saillant, mesurant, hors la chapelle axiale et la tribune des comtes, environ 40 mètres de long sur 13 mètres de large. Le vaisseau central est large de 7 mètres et les collatéraux d'environ 3 mètres. Les voûtes d'ogives sexpartites répartissent le poids de la couverture sur des piles fortes et des piles faibles qui s'alternent régulièrement. Dans cette collégiale, nous trouvons deux tombeaux à la fin du XIIIe siècle. Examinons les deux tombeaux contenus dans cette collégiale.

Premier tombeau celui d'Henri Ier, fondateur de cet établissement religieux, il mérite un intérêt particulier. Anne-François Arnaud dresse une gravure de ce magnifique ouvrage

⁴² Avril, J., « Eglises paroissiales et chapelles de châteaux aux XI^e-XIII^e siècles », *op. cit.*, p. 123. En érigeant à l'intérieur du château ou à proximité de ce château une chapelle, elle devient un véritable lieu de culte selon le père Avril, comme celle de Vateville dans le diocèse de Rouen.

⁴³ Arch. dép. Aube, NA 553

⁴⁴ Veissière, M., *op. cit.* Provins, 1961, p. 76-78 et 95 : « Saint-Quiriace semble jouer le rôle d'une chapelle privée, comme bien des chapelles royales ou épiscopales où se trouve la même disposition architecturale. En effet, la Sainte-Chapelle de Paris ou bien la chapelle de l'ancien palais épiscopal de Meaux en sont les parfaits exemples ».

tumulaire où l'orfèvrerie accompagne la finesse sculpturale⁴⁵. La gravure est réalisée à partir d'un dessin dont l'auteur est Moullefarine, architecte de son état, décédé à Paris en 1791. Le tombeau en question est constitué d'une caisse de plus de 22 mètres de long sur 80 centimètres de large, couverte par des arcades à travers lesquelles les chanoines aperçoivent une représentation d'Henri Ier. Des anges portent des phylactères rappelant des sentences religieuses. Une grande croix ornée d'un médaillon se trouve sur le tombeau. Le médaillon représente la prophétie de la venue du Messie par Isaïe, sous la forme allégorique d'un arbre poussant sur une fleur⁴⁶.

L'épithaphe rédigée au présent fait de Henri Ier le constructeur de son tombeau « j'ai fait ce tombeau, qui ai jeté les fondements d'une si grande église que je gouverne maintenant autant qu'auparavant. Ici je veux que mes membres soient couverts, ainsi je confirme ce que j'ai désiré ».

D'après les médecins légistes de l'époque révolutionnaire, le comte Henri a la tête orientée à l'est dans l'attente de la résurrection. Esthétiquement assez proche d'une grande châsse reliquaire, le tombeau par sa richesse présente la mort et la résurrection glorieuse du comte. Selon Xavier Dectot, le comte Henri Ier, appelé plusieurs fois *dator* se place sur un pied d'égalité avec Dieu⁴⁷. « C'est Henri, et non Dieu, qui règne sur la collégiale, après sa mort et comme avant, l'exaltation de la personne du défunt est étroitement liée à l'exaltation religieuse dans un bâtiment réalisé à cet effet »⁴⁸.

Il y a, dans cette église Saint-Étienne, le tombeau d'un de ses successeurs Thibaud III (1160-1201, dont nous connaissons uniquement la description faite par le chanoine Rondot au début XVIIe siècle⁴⁹. Ce second tombeau est réalisé à la requête de Blanche, fille du roi de Navarre, Sanchez VI le Sage, dans le premier quart du XIIIe siècle et se distingue de celui d'Henri Ier. Elle fait construire un autre tombeau à Saint-Étienne, à côté de celui d'Henri le Libéral, établissant un sanctuaire pour Thibaut III, comte de Champagne et roi de Navarre, à Troyes.

Le chanoine Hugot en laisse une description détaillée. Ce tombeau est garni de 28 émaux, de chapiteaux corinthiens, de linteau de bronze où est gravée une épithaphe en l'honneur du comte. Les quatre coins du tombeau sont soutenus par huit pilastres plaqués de feuilles d'argent ciselé. Quant aux niches, elles sont soutenues par 34 colonnes où apparaissent des anges, mais aussi des figures ayant toutes un lien avec le comté de Champagne. Ainsi, le tombeau devient la mémoire de ce comté dans une collégiale bâtie à cet effet.

Louis le Jeune est représenté dans une de ces niches. Il est non seulement le roi de France, mais surtout l'aïeul de Thibaud III par Marie de France, fille de ce roi, épouse du comte Henri, premier de ce nom. La description tend à confirmer la puissance réelle et symbolique, puisque le roi tient dans sa main un sceptre de commandement et qu'il est coiffé d'une couronne, garnie de pierreries au-dessus desquelles sont gravées ces mots *rex ego Francorum, gravis hostibus eorum*.

Selon cette description, la seconde niche laisse apparaître la figure d'Henri, deuxième du nom, comte de Champagne et roi de Jérusalem tenant également un sceptre *urbe tua, christe rex electus fuit iste, nobilis Henricus, divine legis amicus*.

Dans la troisième, il y a la figure de Marie de France, épouse du comte Henri Ier, au milieu de laquelle on lit *Maria comitissa, mater ego comitis, Christum rogo, st tibi mitis*.

⁴⁵ Cf. annexe-iconographie.

⁴⁶ Isaïe XI, 1-3 : « Un rameau surgira du tronc d'Isaïe, un rejeton naîtra de ses racines. L'Esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte de l'Éternel ».

⁴⁷ Camuzat, M-N., *op. cit.*, p. 332, : « *nunc rego, sicut et ante* ». *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1817, t. XIV, p. 206-297.

⁴⁸ Dectot, X., *La mort en Champagne, étude de l'Art funéraire aux XII^e et XIII^e siècles*, thèse d'École des Chartes, 1998, p. 232. Arch. dép. Aube, NA 553, dessin aquarellé par Rondot lors du procès d'exhumation d'Henri I^{er} du 23 février 1792.

⁴⁹ Lalore, C., *Collection des documents inédits relatifs à la ville de Troyes*, 1882, t. 2 p 296.

Dans la quatrième niche, il y a la statue d'Henri le Libéral, qui tient dans sa main la figure de cette église qu'il a fondé et nous pouvons lire *Hic est Henricus, Theobalde, tui genitivus, qui fuit ecclesie presentis compositivus.*

Dans la niche suivante, proche du tombeau d'Henri, est la statue de Scolastique, sœur de Thibaud III, laquelle a épousé le comte de Vienne, Guillaume V.

Dans la niche du côté de l'évangile, proche du tombeau du comte Henri, il y a la statue de Marie de France, sœur du comte Thibaud, épouse de Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople. Au-dessus, de sa tête sont gravés ses mots : *hec est germana, Flos amicus, una Maria, circa quam studuit formandam tota Sophia.*

Dans la niche suivante, il y a la statue de Blanche, fille de Sanche le Sage, épouse de Thibaud III. Elle tient dans sa main la figure de ce tombeau qui est son ouvrage, où sont gravés ces mots *hoc tumulo Blanca regibus orta, Divini comitem velat, quid ferveat igne, revelat.*

Une autre niche laisse apparaître deux statues qui sont entièrement d'argent doré ; l'une de Marie, fille unique de Thibaud III, la seconde de Thibaud IV, au-dessus desquelles sont gravés ces mots : *Dat pro patra duos Deus hos flores adolere, ut tibi ver pacis, Campania, constat habere.*

La dernière niche est celle de Sanche le Fort, deuxième roi de Navarre, père de Blanche, épouse de Thibaud III. Cette statue a sur sa tête une couronne garnie de pierreries et au-dessus de laquelle est écrit : *Sancius est presens, quod signat imago decenter quoque gubernator Navarra rege potenter.*

L'accent est donc mis sur la famille large et horizontale, sur trois générations seulement. Plutôt que la génération des ancêtres du comte, le tombeau privilégie une parenté horizontale : frères et sœurs, cousins⁵⁰. Assurément, la famille comtale a souhaité privilégier la place des femmes, lesquelles ont joué un rôle prépondérant tant avec les Capétiens qu'avec la couronne d'Angleterre. Surtout, le tombeau manifeste le rang royal de la famille comtale champenoise en France.

En réservant une place pour son gisant et ceux de ses successeurs au chœur de la collégiale troyenne, face à l'autel, Henri Ier valorise la place de cet édifice au sein de sa ville et de son comté. Alignés avec l'autel, ces tombeaux constituent un véritable obstacle au déroulement du culte, ce qui implique de placer les défunts comtes de Champagne au centre du rite, renforçant la sanctification et presque l'apothéose souhaitée par le comte selon Xavier Dectot⁵¹.

Grâce à l'obituaire de 1281, année du décès d'Henri Ier⁵², nous pouvons établir un calendrier des processions réalisées par les chanoines de la collégiale Saint-Étienne :

- en février : une messe pour le comte Henri ;
- en mars : une messe pour le comte ;
- en avril deux processions pour le comte : une procession pour les Rogations qui s'achève dans le chœur de la collégiale et dont le départ se fait à l'est de la ville, dans l'église de Sainte-Savine, sainte du diocèse ;
- une procession qui part de la cathédrale et qui s'achève dans la collégiale ;
- en juin trois processions pour le comte dont nous ne maîtrisons pas le trajet ;
- en juillet une procession en l'honneur du comte ;

⁵⁰ Duby, G., « Structures familiales et aristocratiques en France du XI^e siècle en rapport avec les structures de l'Etat », dans *Mêlé Moyen Age. De l'amour et autres essais*, Paris, 1988, rééd. 1990, p. 140.

⁵¹ Dectot, X., *op. cit.*, p. 232. Arch. dép. Aube, NA 553. L'obstacle est jugulé par un transfert du tombeau à la demande des chanoines de la collégiale vers 1780.

⁵²Bibl. mun. Troyes, ms. 365 f°71 r°-101 v°.

- en août une procession ;
- en septembre deux processions dont deux pour le comte ;
- en octobre deux processions pour les comtes ;
- en novembre trois processions pour les comtes ;
- en décembre trois processions dont une pour le comte.

Étant donné que l'église n'a pas de vocation paroissiale et que la collégiale a établi des confraternités de prière avec les autres chapitres séculiers ou réguliers, il est établi un ordre et rang très précis de ces cortèges où prennent place les chapitres Saint-Pierre, Saint-Étienne, Saint-Loup, Saint-Martin pour rendre gloire aux princes fondateurs.

En 1585, ces tombeaux sont pillés régulièrement ce qui invite les autorités à recouvrir les tombeaux et à ne les montrer qu'occasionnellement, lors des grandes occasions⁵³.

Pour conclure, la collégiale Saint-Étienne s'inscrit dans un dessein nouveau au XIIe siècle : celui d'un prince soucieux de créer des richesses dans son comté et un écrin du pouvoir. Le rôle du chapitre est essentiel à Troyes. Bien avant Aliénor d'Aquitaine qui donne une ampleur considérable aux sépultures de Fontevraud vers 1189 et Louis IX qui réorganise la nécropole de Saint-Denis, au cours des années 1260, la famille comtale champenoise inaugure un style dans un sanctuaire édifié à ce dessein⁵⁴.

Animé par une identité nobiliaire et solidaire pour la défense de son bien, le chapitre gère un domaine foncier considérable dans la ville et dans la campagne. Toutefois, il est au service religieux du prince c'est la raison pour laquelle ceux-ci se font enterrer au chœur de cet édifice pour que l'on n'oublie pas qu'ils en sont les commanditaires.

A. Lamauvinière

⁵³ Bibliothèque Nationale, Collection de Champagne, t. LXII, Lévesque de la Ravalière, Projet d'histoire de Troyes.

⁵⁴ Erlande-Brandenburg, A., « La sculpture funéraire vers les années 1200 : les gisants de Fontevrault », dans *Year 1200*, New York, 1975, p. 561-567.

Organisation des espaces et mobilier

Archéologie d'un chantier médiéval: la collégiale Saint-Paul de Lyon.

Fondée durant le haut Moyen Age sur la rive droite de la Saône, à l'entrée nord de la ville, Saint-Paul, église du troisième chapitre canonial de Lyon, a été pratiquement reconstruite au XII^e siècle, aménagée à la fin de l'époque gothique, baroquisée au XVIII^e siècle et néo-romanisée au siècle suivant. Dans ces conditions, restituer l'histoire monumentale de l'édifice relevait de la gageure : cette succession de transformations profondes, notamment le reparaementage intérieur du XIX^e siècle, n'a laissé visible qu'un très faible nombre de traces archéologiques. Toutefois, deux types d'investigation se sont révélés fructueux : l'analyse morpho-spatiale et l'étude archéologique des parties hautes de la nef (mur des combles et clair-étage).

Dans sa forme romane, Saint-Paul est une église à trois vaisseaux de cinq travées, un transept saillant doté de quatre absidioles alignées et d'une abside principale, allongée au XVIII^e siècle. La croisée du transept a été couverte d'une coupole montée sur un haut tambour et coiffée d'un dôme orné de deux niveaux d'arcatures.

Analyse morpho-spatiale de la collégiale

L'analyse morpho-spatiale étudie le plan de l'édifice et ses élévations sous trois aspects : leur interaction, leur implication dans l'organisation spatiale interne (circulation, hiérarchisation des espaces, contraintes liturgiques ...) et leur relation avec le contexte naturel et construit (géomorphologie du site, contexte urbanisé, réseau viaire ...). Ces trois axes d'investigation croisent des données archéologiques qui contiennent une grande part de l'histoire monumentale de l'église. Leur mise en évidence passe par l'identification d'aberrations morpho-spatiales, soit des anomalies dans l'organisation des espaces, soit des formules inattendues dans le contexte stylistique local.

A Saint-Paul, la première anomalie est l'étroitesse du vaisseau principal relativement aux bas-côtés, presque aussi larges que lui. La seconde est la forme originale de la travée orientale de la grande nef, qui présente un plan trapézoïdal, accuse une longueur supérieure aux autres travées et montre une élévation sensiblement différente. Chaque bas-côtés a pour largeur le diamètre de l'absidiole correspondant du transept : sa construction a donc été réglée sur elle. La travée trapézoïdale permet d'associer un vaisseau principal relativement étroit et une croisée du transept plus monumentale. Dans ces conditions, l'analyse morpho-spatiale dégage le schéma suivant : l'église primitive, à nef unique, a été augmentée au XII^e siècle d'un nouveau sanctuaire (transept, absidioles et abside) et de deux bas-côtés. Créée pour articuler la nef étroite et la croisée large, la travée trapézoïdale marque la limite du chantier d'aménagement.

Archéologie des parties hautes

Dans le clair étage, monté au XIIe, modifié au XVIIIe, restructuré au XIXe siècle, les larges baies gothiques, conservées à l'état de vestige, ont remplacé au XVe siècle des fenêtres romanes plus étroites dont il ne reste plus qu'un seul exemplaire original. Sous cet étage, les combles des bas-côtés montrent des murs plus anciens. Dans ceux des travées 2 et 3 (la travée 1 a été transformée en clocher-porche) ont été découvertes les petites baies de l'église primitives, datables du XIe, peut-être Xe siècle. La travée 4 en est dépourvue. Leur présence signifie que la vieille nef, plus basse d'un étage et couverte d'une charpente (les murs sont minces), n'avait que trois travées, que l'emplacement de la travée 4 correspond sans doute à un transept bas et que l'abside primitive doit être localisée sous la travée trapézoïdale (elle ne possède aucun mur antérieur au XIIe siècle).

Histoire monumentale.

L'archéologie de la vieille collégiale a permis de restituer une histoire monumentale riche, qui prend tout son sens dans l'évolution de la ville. Au XIIe siècle, époque des grands chantiers lyonnais de reconstruction, la vieille église n'a pas été démolie, comme à la cathédrale. Elle a été augmentée à l'est d'un vaste sanctuaire, élargie de deux bas-côtés et dotée à l'ouest d'un clocher-porche. Cette méthode a permis de monumentaliser puissamment un édifice coincé entre la colline et la Saône, et très éloigné du centre du pouvoir religieux et politique (le cloître cathédral), en le conformant à des normes architecturales locales (transept à chapelles alignées, comme à Saint-Just, le second chapitre de Lyon). Outre l'adjonction des chapelles latérales, magnifiques exemples d'architecture flamboyante, les transformations du XVe siècle, ont eu pour but de renforcer visuellement la place de la collégiale dans la ville (le clocher porche est doté d'une haute flèche) et d'inonder l'église de lumière (vastes baies) : la nouvelle esthétique lumineuse reflète l'évolution spirituelle et liturgique de la fin du Moyen Age.

N. Reveyron

Quelques données liturgiques sur deux cathédrales rhône-alpines

La cathédrale de Valence (Drôme)

Reconstruite au XVII^e s., la cathédrale Saint-Apollinaire a conservé toutefois son plan à transept remarquable : il comprend trois vaisseaux de huit travées précédés à l'ouest d'un clocher-porche en saillie sur la façade, un transept très saillant sur les bras duquel s'ouvraient deux absidioles semi-circulaires précédées d'une travée droite. Original dans le contexte régional, le plan du chevet se compose d'une vaste abside ceinte d'un déambulatoire sur lequel se greffent quatre chapelles rayonnantes.

Le chœur était fermé par une clôture en maçonnerie avec deux portes de chaque côté s'ouvrant sur le déambulatoire. Le chœur communiquait avec la nef grâce à une autre porte placée sur le devant. Une sorte de jubé, tribune transversale surmontée d'un crucifix appelé "croix triomphale" séparait ces deux parties. De chaque côté de la porte, au milieu du jubé se trouvait un autel et les stalles étaient disposées en vis-à-vis contre la clôture.

Les principales cérémonies liturgiques sont connues à partir de copies issues du coutumier de 1350, document aujourd'hui perdu.

De nombreuses processions se déroulaient dans l'église ou autour du cloître capitulaire, situé au nord de la cathédrale, chaque jour dans la cathédrale après l'office de Prime ou après la messe qui suivait cet office. La procession de l'eau bénite avait lieu le dimanche, entre tierce et la grand messe ou après les Vêpres.

Les processions dans la ville s'effectuaient avec la visite des différentes églises et des stations à chaque chapelle. Le dimanche des rameaux et les trois jours des rogations, des processions se déroulaient entre les églises — Saint-Pierre-du-Bourg, Saint-Jean, Saint-Félix, Saint-Martin, Saint-Jacques, Saint-Victor — et la cathédrale. Aux litanies, on ajoutait les noms des saints, Corneille, Cyprien, Félix, Fortunat, Achillée, Apollinaire, Avit et Galle. Le 23 avril, une procession avait lieu dans la ville au cours de laquelle était transportée la châsse des reliques des trois martyrs de Valence : Félix, Fortunat et Achillée.

Bibliographie indicative :

Font-Réaulx (J.), "Les chroniques des évêques de Valence", B.S.D.A.S.D., vol. LIX, 1925 et vol. LX, 1926.

Perrot (J.), Thiollier (N.), "Valence, Cathédrale", *Congrès archéologique de France, session tenue à Valence et Montélimar en 1923*, Paris, 1925, p. 227-248.

La cathédrale Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

La cathédrale mauriennaise est un centre de pèlerinage qui constitue une étape importante sur la route du pèlerinage à Rome par le Mont-Cenis. Les reliques de Jean-Baptiste attirent des pèlerins toujours plus nombreux ce qui est rapporté au XI^e siècle par Sigebert de Gembloux, écolâtre de l'abbaye Saint-Vincent. Une vaste crypte à deux salles accueille ces

reliques et les fidèles qui affluent. Aux XIe-XIIe siècles, l'étude morphologique du monument apporte quelques éclairages sur les pratiques religieuses en lien avec ce pèlerinage : on peut voir les dispositions, le sens des circulations, sans toutefois posséder de données liturgiques précises. Les sources textuelles devenant plus diversifiées à partir du XIIIe siècle, il est alors possible d'évoquer quelques rythmes de la liturgie de l'église cathédrale.

Chaque jour sont célébrés les Heures Canoniales (matines, prime, tierce, sexte, nones et vêpres) et la célébration de la messe majeure. La présidence des cérémonies revient aux chanoines résidents par roulement d'une semaine pleine, pour qu'à chaque fois il y ait un prêtre, un diacre et un sous-diacre. La messe des anniversaires est dite à l'autel de la Croix.

Les statuts de 1303 apportent quelques indications sur le nom des autels. Le déroulement des cérémonies liturgiques est réglementé pour les chapelains. L'ordre des messes est ainsi fixé pour qu'elles ne gênent pas les activités du chapitre. Il peut ainsi exister plusieurs offices à la fois dans la cathédrale, célébrés à des autels différents. A l'aurore, c'est le chapelain de la Croix qui débute, puis celui de Saint-Blaise, celui de l'autel de Sainte-Tigre, celui de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine. Ensuite après l'office de prime, c'est le tour du chapelain des processions puis celui de Saint-Pierre, celui de Saint-Martin et enfin celui de Sainte-Anne.

Le temps liturgique influence l'organisation de ces célébrations. Les offices en faveur des défunts peuvent avoir lieu tous les jours sauf pendant le temps de Carême, de Pâques et pour la fête de la « nouvelle lecture ». Tout cela forme le « calendrier des morts ». On utilise de manière privilégiée l'autel dédié à la Vraie Croix, possédée par la cathédrale, sans doute exposée à proximité. A côté de l'office des Heures, le chapitre célèbre un office des morts qu'il commémore aux matines, à prime, à sexte, lors d'une messe spécifique, et d'une procession à l'autel majeur avec souvent un repas communautaire dans le réfectoire, en relation avec l'importance du legs du défunt.

On connaît un grand nombre de fondations pieuses qui rendent compte de la quête du Salut menée par les croyants de cette époque. L'obituaire montre parfaitement cette évolution. Initialement, sur ce registre étaient inscrits les membres de la communauté et les évêques, mais peu à peu l'inscription s'est étendue à l'ensemble du clergé et aux fidèles qui le demandent et offrent un bien-fonds au chapitre.

Les fêtes dédiés à saint Jean-Baptiste : tout un cycle liturgique annuel lui est consacré :

- le 24 juin, nativité et fête des vigiles et de l'octave. En même temps que l'octave de la nativité, le chapitre célèbre la circoncision.
- le 25 juin, fête de sainte Thècle qui a ramené les reliques du saint
- le 29 août, commémoration de la décollation
- le 24 septembre, fête double de la conception de Jean-Baptiste

Bibliographie indicative :

Parron 2002 et Michaux, 2003

I. Parron-Kontis

Les stalles et le chœur

Les observations qui suivent résultent de l'étude des ensembles de stalles conservées dans les églises cathédrales, collégiales, abbatiales, paroissiales. La plupart des ensembles existant encore actuellement datent de la fin du Moyen Age (XV^e-début XVI^e siècle) et ont souvent été déplacés, mutilés, réaménagés pour répondre aux exigences de la liturgie qui ont évolué depuis la fin du Moyen Age⁵⁵ ; la prudence s'impose donc. Les archives relatives à la construction des stalles, lorsqu'elles existent, livrent généralement peu d'informations sur la disposition, le nombre de stalles, leur décoration...

Il ne semble pas y avoir de différences entre les stalles des cathédrales, des collégiales ou des abbatiales (si ce n'est dans la richesse de l'ornementation).

Les stalles sont utilisées par les religieux pour le service de la prière commune et continue, mais ne font pas partie du mobilier liturgique au sens propre (elles ne sont pas consacrées).

Les religieux n'ont d'ailleurs pas toujours bénéficié de ce confort : au haut Moyen Age, ils restaient debout, et s'aidaient d'un bâton en forme de Tau. Puis sont apparus les sièges en pierre⁵⁶ et enfin les stalles en bois, avec abattant et miséricorde dont la forme n'a pratiquement pas évolué au cours du Moyen Age, ce qui montre qu'elle était tout à fait adaptée à la fonction.

Présentation d'un ensemble de stalles

Les stalles adoptent un plan caractéristique (fig. 1. Plan des stalles de la cathédrale d'Amiens, mais ce plan est valable pour les collégiales) :

- disposées longitudinalement dans l'axe de l'église et adossées aux piliers ou à un mur de clôture et faisant retour à la perpendiculaire de façon que quelques stalles, à l'ouest du chœur liturgique, soient appuyées au jubé ou à la clôture sur la nef, et se trouvent face à l'autel majeur du sanctuaire, à l'est.
- elles sont en deux rangées, stalles hautes en arrière, surélevées sur une petite estrade, stalles basses devant, posées parfois à même le sol du chœur. Des tabourets individuels étaient destinés aux enfants de chœur, devant les stalles basses.
- Il existerait quelques ensembles en Suisse qui ne répondraient pas à ce plan et seraient constituées uniquement de rangées longitudinales, sans le retour occidental. On trouve le même genre de situation en Suède, dans des églises paroissiales qui possédaient un petit collège de prêtres (mais on peut se demander s'il ne s'agit pas des restes d'ensembles originaires d'une autre église et démembrés).

Ce sont les exigences de la prière et de la psalmodie qui justifient la disposition des rangées de stalles dans le chœur : les deux demi-chœurs se font face et se répondent. C'est aussi cette fonction qui explique la présence des dorsaux, ou hauts dossiers, et du dais qui surmonte les stalles hautes : tous ces éléments ont un rôle acoustique primordial pour les religieux chargés du chant.

⁵⁵ Bernard Chedozeau, *Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Cerf, 1998.

⁵⁶ Suger évoque les stalles de pierre, inconfortables et froides, qu'il a fait remplacer par des sièges en bois, dans le chœur de Saint-Denis : *Sugerii abbatii sancti Dionysii liber de rebus in administratione sua gestis, Œuvres complètes de Suger*, éd. A. Lecoy de la Marche, Paris, 1867, p. 203.

Les rangées de stalles basses ne sont pas continues, surtout dans les ensembles importants : elles sont coupées, interrompues, à une ou deux reprises, pour ménager un passage de deux ou trois marches qui permet l'accès des chanoines vers les stalles hautes : les religieux se déplaçaient pendant le service, et il fallait que ces déplacements se fassent sans heurt (y avait-il un sens obligatoire ?)

On note aussi, dans certains ensembles, que les stalles hautes sont légèrement décalées par rapport aux stalles basses, afin que les dos et têtes des religieux de la première rangée ne gênent pas la vision des chanoines des stalles hautes.

Différents éléments des stalles : fig. 2, croquis des stalles.

Dimensions. Malgré les remaniements subis par les stalles médiévales, les mesures qu'on peut prendre actuellement montrent une relative constance dans les dimensions. Une confirmation est d'ailleurs donnée par un ouvrage de menuiserie du XVIII^e siècle⁵⁷ : la largeur d'une stalle varie de 0,60 m à 0,70 m (sauf pour les stalles d'honneur, parfois 0,75), la miséricorde se trouve à une hauteur d'environ 0,60 m du sol, et les jouées basses atteignent une hauteur de 1 m à 1,10 mètre. Roubo précise également que les groupes de stalles ne doivent pas compter plus de 9 stalles ; au-delà, il faut un passage. Cette affirmation est contredite par Amiens où on compte 11 stalles basses entre deux passages.

Le nombre des stalles est toujours supérieur à celui des chanoines, qui n'étaient pas seuls à prendre place dans le chœur, notamment lors des chapitres annuels qui réunissaient des religieux extérieurs à la communauté : prêtres desservant des autels dans l'église ou d'autres églises, paroissiales par exemple...

Situation des stalles dans les églises collégiales

Les stalles étaient toujours disposées dans le chœur, mais le chœur liturgique. Il n'est pas utile d'y insister, puisque toutes les interventions de la matinée ont bien fait comprendre qu'il n'y avait pas obligatoirement coïncidence entre le chœur liturgique, ou chœur des chanoines, et le chœur au sens architectural du mot, quel que soit le type d'église, collégiale, abbatiale ou cathédrale. Le chœur liturgique pourrait se définir par la fonction qu'il permet d'assurer : c'est le lieu où se rassemblaient les religieux pour le service de la prière commune et continue, pour chanter, ce qui rejoint l'origine étymologique du mot chœur⁵⁸.

La question de l'emplacement de ce chœur liturgique reste posée. Des plans anciens⁵⁹ de cathédrales montrent que chœur liturgique et chœur architectural ne se superposent pas toujours : cathédrale Saint-Maurice d'Angers (fig. 3), cathédrale de Toul, où les stalles se trouvent à la croisée du transept, cathédrale de Reims (fig. 4), où les stalles occupent une partie de la croisée du transept et les deux travées orientales de la nef (il faut tenir compte du statut particulier de la cathédrale de Reims, ville du sacre...)

De la même façon, dans les abbayes et les collégiales, les stalles se trouvaient parfois en haut de la nef, ou à la croisée du transept. Mais les abbayes et collégiales ont subi encore plus de réaménagements que les cathédrales (au moment où elles ont été transformées en paroissiales, la plupart du temps) et il est bien difficile de retrouver la situation d'origine.

⁵⁷ J. A. Roubo, *L'art du menuisier, le menuisier en bâtiment*, Paris, 1768.

⁵⁸ Guillaume Durand de Mende, *Rational des Divins Offices*, 1284, éd. La Maison de Vie, 1996, p. 35, XVIII. Du Chœur : « Le chœur des clercs est l'endroit où ils se réunissent pour chanter en commun... Le chœur (*chorus*) a pris son nom de *chorea* (danse)... »

⁵⁹ Alain Erlande-Brandenburg, *La cathédrale*, Fayard, 1985, p. 297 et 301 pour Angers, 299 Toul, 311 Metz, 318 Reims.

Une idée attrayante vient à l'esprit quand on pense à la fonction des différentes églises : une typologie des chœurs liturgiques, selon qu'il s'agit d'une cathédrale, d'une collégiale ou d'une abbatale, est-elle possible ? Non, toutes les situations de stalles se rencontrant aussi bien dans les cathédrales que les collégiales et abbatales ! Il est aussi tentant de dresser une typologie au sein des collégiales :

- Collégiales fondées en tant que telles :

- Notre-Dame d'Ecouis (Eure). Fondation d'Enguerrand de Marigny, 1313. Stalles disposées dans le chœur, nettement séparé de la nef par un jubé (les restes d'un jubé moderne sont conservés dans le chœur).
- Saint-Michel et le Notariat de Blainville (Seine Maritime). Fondation tardive, 1488, par Jean d'Estouteville, seigneur de Blainville. Stalles dans le chœur, très long, fermé par le retour des stalles et un jubé (fig. 5).
- Saint-Evroult de Mortain (Manche). Fondation du Comte Robert, seigneur de Mortain, 1082. Stalles dans le haut de la nef, l'église ne possède pas de transept (fig. 6).
- Saint-Pierre de Gerberoy (Oise). Fondation en 992 par le vidame Francon. L'église a été reconstruite en entier vers 1455. Stalles à l'heure actuelle dans le haut de la nef, dont elles sont séparées par une grille.

- Collégiales succédant à une abbaye :

- Saint-Martin de Champeaux (Seine-et-Marne). Stalles du premier quart du XVI^e siècle, posées dans le carré du transept, adossées à un mur qui les isole des bras du transept (fig. 7 et 8).
- Saint-Andoche de Saulieu (Côte d'Or). Transformation en collégiale en 1139. Stalles du XIV^e siècle, actuellement disposées à l'est de l'église, appuyées contre l'abside, dont elles épousent la forme arrondie : mais visiblement l'ensemble a été démonté et modifié.
- Notre-Dame du Grand-Andely. Ici aussi, stalles profondément modifiées, disposées en partie dans le chœur, en partie en rangée arrondie dans l'abside.

- Autres types, collégiales faisant suite à une communauté de prêtres...

- Saint-Vaast ou Saint-Etienne de Beauvais (Oise). A la fois collégiale et paroissiale. Stalles dans le bas du chœur et à la croisée du transept, isolées par une clôture des déambulatoires.
- Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne). Eglise transformée en 1334 en collégiale par Benoît XII, pour installer un collège de chanoines fondé par le cardinal Pierre des Prés. En 1335, Saint-Martin devient en outre église paroissiale. Stalles en arrondi dans l'abside, surmontées de tapisseries, mais là aussi, les stalles ont été démontées et remontées.

Il est net que cette tentative de typologie selon les conditions de fondation des collégiales ne donne non plus aucun résultat intéressant.

Quoi qu'il en soit, le chœur liturgique était clos, séparé du reste de l'église par un jubé et par des clôtures en pierre ou en bois, qui isolaient les religieux du froid, peut-être, mais surtout de l'animation et du bruit extérieurs. Le chœur liturgique était aussi séparé du sanctuaire proprement dit, où se trouvait l'autel majeur, par un mur bas, une clôture, et parfois

un rideau qu'on pouvait ouvrir ou fermer selon les besoins de la liturgie⁶⁰. Le sanctuaire est souvent élevé d'une ou deux marches par rapport au chœur des religieux.

Construction des stalles

On a coutume de regarder les stalles comme un mobilier, qu'on peut déplacer comme de simples sièges. En fait, à l'origine, il n'était pas prévu de les déplacer et pour assurer leur stabilité, elles étaient posées dans le sol, sur toute une maçonnerie et une charpente : lorsqu'on possède les comptes de la construction des stalles, on trouve toujours des paiements à un ou plusieurs maçons, qui interviennent pour « asseoir les stalles »⁶¹. Il fallait les fixer par tenons et mortaises sur une charpente de bois, elle même disposée sur une chape qui devait être solide et tout à fait horizontale.

L'intérêt des fouilles est évident, pour connaître la taille et le plan des ensembles, voir si différents ensembles se sont succédé, ou si l'emplacement a évolué au fil des années.

Mobilier ou accessoires utilisés dans les stalles

- **lutrins** : de différentes sortes et différentes tailles. Le lutrin monumental était au centre du chœur, sur pieds. Des lutrins plus légers, amovibles, portables, étaient installés sur les accotoirs des stalles, dans des trous prévus à cet effet, simples trous ronds (fig. 9, accotoir des stalles de Bar-le-Régulier, Côte d'Or), ou orifices plus soignés, renforcés par des ferrures. L'utilisation d'un lutrin amovible (fig. 10) se voit sur une miséricorde des stalles de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, à Paris (stalles du début du XVI^e siècle).
- **luminaire** : les religieux disposaient de chandeliers de chœur, posés au sol, et de porte-cierges mobiles, qu'ils utilisaient pour se déplacer lorsqu'ils venaient à l'église la nuit, et dans leurs stalles, en les posant également dans des trous prévus dans les accotoirs des stalles basses.
- **tentures** : il semble que des tentures simples, les dorsaux, aient été utilisées assez tôt. Il pouvait s'agir de simples morceaux de tissus, de couleur différente selon le calendrier, ou de tapisseries tendues sur les hauts dossiers des stalles, peut-être particulièrement sur les sièges de certains religieux. Viollet-le-Duc les évoque⁶². Plus tard, il y eut aussi des ensembles de tapisseries qui faisaient le tour du chœur, au dessus des stalles, sur les murs, les piliers, le revers du jubé... Lors de la réunion des *Fasti* du 23 janvier 1998, Laura Weigert avait présenté quelques-unes des tentures réalisées pour les chœurs de certaines cathédrales : Tenture de la vie des saints Gervais et Protais de la cathédrale Saint-Julien, au Mans, Tenture de la vie des saints Piat et Eleuthère, à la cathédrale Notre-Dame de Tournai (datant de 1402), Tenture de la vie de saint Etienne, pour la cathédrale d'Auxerre (1477-1513, actuellement conservée au Musée national du Moyen Age, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris). La cathédrale Saint-Pierre de Beauvais possède également une tenture de la vie de saint Pierre, datant de 1460.

⁶⁰ Guillaume Durand de Mende, *op. cit.*, p. 84, Chapitre III, XXXV, Des voiles suspendus dans l'église « ... il est à remarquer que l'on suspend trois sortes de voiles dans l'église : (...) celui qui sépare le sanctuaire du clergé... ». A Amiens, une balustrade en bois, sculptée à jour, séparait le chœur du sanctuaire auquel on accédait par deux marches. L'entrée de la balustrade pouvait être fermée par une porte à deux battants : voir *Suppléments aux Mss de Pagès, écrits à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle*, mis en ordre et publiés par Louis Douchet, 1862, p. 53.

⁶¹ Voir, par exemple, pour les stalles de Rouen, Arch. Dép. Seine-Maritime, G 2502, 2503.

⁶² *Encyclopédie médiévale*, Tome II, p. 632, art. Dorsal, réédition Inter-Livres, 1978.

Les collégiales ont aussi connu ce phénomène d'enrichissement du décor et du confort. Peu de tentures sont restées en place. La collégiale Notre-Dame de Beaune montre encore partiellement la Tenture de la vie de la Vierge, tissée en 1500 (5 pièces composant 19 tableaux). Le chœur de la collégiale Saint-Martin de Montpezat-de-Quercy est également tendu d'une suite de tapisseries du début du XVI^e siècle, illustrant la vie et les gestes de saint Martin. On peut encore citer la Tenture de la Passion de la collégiale Saint-Barnard de Romans, abritée dans la salle du trésor, mais qui était suspendue au dessus des stalles.

Actuellement et jusqu'au 2 janvier 2005, a lieu, au Musée des Tapisseries d'Aix-en-Provence, une exposition de tentures de chœur de la fin du Moyen Age et de la Renaissance, tentures destinées aux cathédrales mais aussi à d'autres églises (Angers, Le Mans, Aix-en-Provence, Tours, Reims, Chartres...). Cette exposition sera ensuite présentée au Musée de Normandie à Caen (de janvier à mai 2005).

K. Lemé

La collégiale d'Aigueperse : un exemple de modifications architecturales liées à un changement de statut.

Située dans le Haut Beaujolais, non loin de deux anciennes voies romaines, Aigueperse⁶³, qui signifie « lieux où passent les eaux » était à la fin du XVIIe siècle un petit village composé d'environ cinq cents communiants. Non loin de Cluny au nord, de Mâcon à l'est, de Charolles à l'ouest, de Beaujeu et de Lyon, au sud, il était assez éloigné d'Autun, cité épiscopale dont il dépendait et était davantage sous l'influence des seigneurs locaux que sous celle de l'évêque.

Les sources sont très lacunaires. Des statuts copiés à la fin du XVe siècle⁶⁴ ont été conservés mais il faut déplorer la disparition des archives médiévales en grande partie en 1562 mais aussi pendant la période révolutionnaire. Quelques fragments de registres de délibérations capitulaires apportent ponctuellement une aide mais il faut se contenter des copies de la charte d'érection, des statuts du XVe siècle et des procès-verbaux de visites pastorales de l'époque moderne.



Carte de Cassini.

⁶³ Aigueperse, Département du Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, c. Monsols. La Roche La Carelle (F. de), *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivie de l'Armorial de la Province*, Lyon, 1853, pp. 122-123.

⁶⁴ AD Rhône, 17G15 : original de 1494 ; AD Saône-et-Loire, G 515 plusieurs copies de visites pastorales des XVIIe et XVIIIe siècles.

Mentionnée dans un premier temps comme hôpital en 1100, l'église est érigée en collégiale en 1288. Si pratiquement toute trace de l'hôpital est perdue, il subsiste un édifice roman à nef unique que le chœur gothique est venu agrandir considérablement. L'élargissement des fonctions de cette église a sans aucun doute amené des modifications du bâtiment au niveau architectural. Cela permet de se demander si des transformations liées à ce changement ont eu lieu, notamment au niveau du chœur.

La fondation de l'hôpital

C'est en 1100, qu'Archambaud Le Blanc, seigneur de Chevagny Le Lombard, à proximité de Mâcon, décide de fonder pour le repos de son âme, en collaboration avec l'évêque d'Autun Norigaud (1098-1112), un hôpital sur le territoire de la paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères⁶⁵. L'hôpital est sous le vocable de Saint-Nazaire⁶⁶. Cet acte est passé en présence notamment de l'archiprêtre de Sainte-Marie (Bois-Sainte-Marie) Lambert, dont dépend la paroisse de Saint-Bonnet.

Pendant les XIIe et XIIIe siècles, l'hôpital reçoit des dons, en particulier de l'évêque d'Autun. Ainsi, Henri de Bourgogne (1147-1170) donne cinq sous à l'église, à l'hôpital et aux frères⁶⁷. Ce même évêque donne l'église Saint-Martin de Gibles avec l'accord de l'archidiacre d'Autun Galtier entre 1150 et 1155⁶⁸.

Plus tard, vers 1176, l'évêque Etienne donne l'église de Vareilles avec l'accord de son chapitre. L'hôpital est dirigé par un *magister* ou *rector* de l'église et de l'hôpital⁶⁹.

A cette époque, entre la fin du XIe et le début du XIIe siècle, correspond la partie occidentale de l'église : une nef unique d'une vingtaine de mètres, qui devait probablement déjà être charpentée puisqu'il ne subsiste pas de contrefort, assez semblable à l'église d'Avenas⁷⁰ dans le Haut-Beaujolais. Les murs gouttereaux sont en moellons irréguliers. Les ouvertures étroites, présentes encore à l'ouest, qui éclairaient cette nef courte, peuvent être associées à ces murs. Le portail très simple est surmonté d'une rose ouverte postérieurement. Il est aussi très proche de celui de l'église d'Avenas qui a conservé une petite baie en plein cintre. Le transept est saillant. Sur la croisée repose un clocher de plan carré, composé de deux niveaux d'arcatures. Le premier niveau a, sur chaque face, deux baies aveugles alors que le second niveau est ouvert de deux baies géminées, chacune ayant des arcs en plein cintre reposant sur une colonnette coiffée d'un chapiteau aux motifs végétaux. Cette élévation, le décor et la localisation de l'édifice le rapprochent de certains clochers de type clunisien. Il est difficile de dire comment était alors composé le chevet mais on peut facilement imaginer qu'une petite abside voûtée d'un cul de four terminait la nef comme on le retrouve à Avenas.

La création de la collégiale

En décembre 1288 Hugues d'Arcy, évêque d'Autun érige l'église en collégiale avec l'accord de Jean de Monteil, *magister seu rector* de l'église et de l'hôpital : la communauté

⁶⁵ Saint-Bonnet-des-Bruyères, département du Rhône, arr. Villefranche, c. Monsols.

⁶⁶ *Cartulaire lyonnais*, édité par Guigues (M.-Cl.), 1885, tome I, p.24-25, n°12. (Désormais CL)

⁶⁷ CL p. 25 n°12= AD Rhône, 17G15, f°1v.

⁶⁸ CL p. 50, n°36= AD Rhône, 17G15, 1v-2r.

⁶⁹ CL p. 73-74, n°49= AD Rhône, 17G15, 2r.

⁷⁰ Avenas, département du Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, c. Beaujeu.

est constituée de douze chanoines dont un doyen⁷¹. Leurs revenus proviennent de douze prébendes qui portent au XVI^e siècle le nom de chacun des mois : en 1563⁷², neuf sont pour le doyen et les chanoines et trois sont réservés aux trois chanoines nommés curés de Saint-Igny de Vers, Propières et Dun-le-Roi⁷³, mais aussi Matour⁷⁴. Le doyen est élu par les chanoines et confirmé par l'évêque. A cette érection s'associe Louis de Beaujeu : quatre canonicats sont à sa nomination. Il donne des droits de justice au chapitre.

Les chanoines doivent savoir lire, chanter et avoir des connaissances en musique. Ils doivent fonder un anniversaire à leur entrée au chapitre. D'après les statuts du XV^e siècle, le doyen, curé de Saint-Bonnet dispose d'un vicaire paroissial⁷⁵. Au XVII^e siècle, l'église d'Aigueperse n'est que l'annexe de la paroisse de Saint-Bonnet⁷⁶. Il y a dans la communauté encore six vicaires ou prébendiers du chœur.

Le chapitre nomme un marguillier chargé de gérer les archives et le trésor déposés dans un revestiaire. Il doit inventorier les ornements liturgiques, chapes, draps, livres liturgiques, etc. Il est chargé de faire les distributions aux chanoines chaque mois dans le chœur⁷⁷.

En 1481, les hôpitaux de Saint-Nizier d'Azergues, de Pontcharra (5 livres à tous les deux), de Roanne (7 livres), et de Sainte Catherine de Bechart (18 livres) sont incorporés à la collégiale par un acte de Julien della Rovere, cardinal prêtre de Saint-Pierre aux Liens et neveu de Sixte IV, pénitencier du pape, légat en France⁷⁸.

En ce qui concerne l'édifice, une construction gothique vient agrandir l'église. Le chœur a une taille aussi importante que celle de la nef et double ainsi la longueur de l'édifice. Ce chœur est composé d'un chevet plat, ouvert de trois baies. Il s'appuie contre les arcatures aveugles de la face orientale du clocher. Mais quand a eu lieu cet agrandissement ? Pour des besoins liturgiques a-t-on doublé la surface du bâtiment au moment de l'érection de la collégiale ?

Il semblerait bien que ces transformations soient effectivement liées à l'événement. Il n'est possible que de constater l'évolution architecturale du bâtiment qui donne une chronologie relative. En effet, une chapelle s'appuie sur le mur gouttereau nord du chœur. Les bases prismatiques, de part et d'autre de l'entrée, le remplage de la baie (restauré récemment) et la décoration intérieure de la chapelle (armoire liturgique, bandeau orné de motifs végétaux au milieu duquel deux anges portent un blason qui est conservé partiellement mais que l'on retrouve sur la clef de voûte de la chapelle, représentant deux chevesnes liées, armes des seigneurs de Chevagny) permettent de dater sa construction au XV^e siècle. L'on peut alors aisément imaginer que le chœur a été agrandi entre 1288 et le XV^e siècle.

A la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, des réparations ont eu lieu : les boiseries sont changées, la grosse cloche est refondue. Il semblerait que le village ait été totalement abandonné et que l'église soit tombée en ruines⁷⁹.

⁷¹ AD Rhône, 17G15, 2r-6r ; Le Laboureur (Cl.), *Les Mesures de l'Île-Barbe*, suppl. pp. 419-424.

⁷² AD Rhône, 17G27-28.

⁷³ Saint-Igny-de-Vers, département du Rhône, arr. Villefranche, c. Monsols ; Propières, département du Rhône, arr. Villefranche, c. Monsols ; Dun-le-Roi, département de Saône-et-Loire, arr. Charolles, c. La Clayette, commune Saint-Racho. Dun et Propières sont sous le patronage de l'évêque dans le pouillé du XIII^e siècle : Longnon (A.), *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, 1904 (Recueil des historiens de la France), p. 72.

⁷⁴ Matour, département Saône et Loire, arr. Mâcon, chef-lieu de canton.

⁷⁵ AD Rhône, 17G15, 9r : *De missa parrochiali. Decanus seu ejus vicarius parrochialis missam parrochiam dicere teneatur.*

⁷⁶ AD Saône et Loire, G 935, n°100, 1690 Aigueperse est mentionnée comme succursale de Saint-Bonnet. Le curé de Saint-Bonnet est à la nomination du chapitre et ne reçoit que la portion congrue.

⁷⁷ AD Rhône, 17G15, 10r-11r : *De officio matriculario.*

⁷⁸ AD Rhône, 17G15, 13r-14r.

⁷⁹ AD Rhône, 17G43, pièce n°1 : 28 août 1595 Robin, maître charpentier explique que les habitants ont abandonné le village, que l'église est en « totale ruine » ; pièce n°4 quittance du menuisier et refonte de la grosse cloche en 1639.

Les visites paroissiales du XVII^e siècle nous donnent de nombreux renseignements sur l'utilisation des espaces⁸⁰. La « nef haute » est réservée aux chanoines et la « basse » aux paroissiens. Le chœur est meublé de stalles (« six formes de chaque côté ») et est lambrissé. Deux autels sont mentionnés dont l'autel majeur, derrière celui de la Madeleine. Au nord, sont situées deux chapelles : Saint-Claude et Sainte-Marthe, au sud une sacristie a été récemment construite. Elle correspond à la sacristie actuelle.

Au dessus de l'entrée du chœur se situait une tribune⁸¹. Au bas du chœur se trouvaient la chapelle de Saint-André et l'autel de Saint-Benoît. Ces chapelles et autel sont mentionnés depuis le XV^e siècle⁸². Dans la nef, l'autel de Notre-Dame était destiné à la paroisse en vis-à-vis de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste.

Il semble d'après ces premières constatations que le chœur est ici construit après la fondation de la collégiale. La présence des chanoines provoque donc certains aménagements. Le chœur et les impératifs liturgiques nécessitent certains travaux. Il serait intéressant d'élargir et de comparer à d'autres collégiales érigées après avoir été un prieuré ou un autre établissement régulier si des modifications liées au changement de statut ont été apportées. En ce qui concerne l'hôpital, il est assez difficile de dire si celui-ci était relié à la chapelle devenue collégiale, voire à la collégiale elle-même. Les plans, comme le cadastre napoléonien, ne montrent aucun indice.

H. Chopin

⁸⁰ AD Saône et Loire, G 935, n°100.

⁸¹ AD Saône et Loire, G 935, n°100 p. 73-77 datée du 5 juin 1705 plus précisément en ce qui concerne la tribune, p. 74.

⁸² AD Rhône, 17G66 à 17G73.



Aigueperse



Abside et autel de l'église d'Avenas



Avenas



Le chœur de Saint-Etienne de Beauvais et son mobilier

L'établissement et les sources

1. Un édifice et plusieurs communautés

- L'édifice actuel : un chœur du XVI^e siècle, un transept de la seconde moitié du XII^e siècle et une nef XII-XIII^e. Le chœur dont nous parlerons est celui du XII^e siècle disparu aujourd'hui mais dont des fouilles ont permis de restituer le plan.
- Plusieurs communautés

L'église que l'on appelle Saint-Etienne abritait le chapitre Saint-Vaast. Il s'agit donc d'une collégiale du même nom et du siège d'une paroisse : la paroisse Saint-Etienne.

La collégiale a été fondée en 1072 par l'évêque Gui de manière à mieux desservir la paroisse (charte de 1072 AD Oise GG 251 confirmée par le pape Urbain II, en août 1095). Le chapitre comportait 12 prébendes, 11 à la collation de l'évêque et la 12^e étant réservée à l'abbé de Saint-Quentin (abbaye fondée par le même évêque).

Entre 1159 et 1189 (acte non daté), le pape Alexandre III confirme à l'église Saint-Etienne ou Saint-Vaast, le droit de présentation aux cures de Saint-Sauveur, La Madeleine, Saint-Thomas, Saint Martin, Saint-Gilles, Notre Dame de Marissel et Saint-Etienne (7 des 13 paroisses de Beauvais).

Les communautés concernées sont :

- le collège de 12 chanoines qui forment le chapitre
- la communauté composée des 12 chanoines et de 12 chapelains qui dessert le chœur. Parmi ces chapelains, l'un d'entre eux est curé de la paroisse (depuis 1251) : ordonnance de l'official Hugues de Lormaison.
- La paroisse dispose d'une fabrique administrée par trois marguilliers. Le service paroissial est célébré tantôt à l'autel paroissial en dehors du chœur (autel de l'œuvre) tantôt dans le chœur. Avant 1468, le service paroissial n'a lieu dans le chœur que à certaines fêtes (13 ou 15 jours dans l'année, voir thèse p.438). Après l'accord de 1468, le service paroissial est célébré le dimanche et à toutes les fêtes.

2. Les sources

Sources manuscrites

- Le « coutumier », un ensemble de cahiers de papier (30,5x21,5cm) regroupés en un ensemble de 145 folios conservés aux Archives départementales de l'Oise rédigé à partir de 1466 (cote 2 Gp 50/2) et jusqu'au début du XVI^e siècle (1511) pour la fabrique.
 - Des comptes permettent de valider une information du coutumier -c'est déjà le cas à l'époque- quant aux pratiques réelles, le financement et l'entretien d'un bien par le chapitre laisse supposer que ce bien se trouve dans le chœur et non dans l'église. C'est à nuancer pour les images et problématique pour la chapelle de la Vierge.

- Les comptes de la communauté conservés dans le fonds de la fabrique Saint-Etienne, sous la cote 2 GP 621/1 ADO. Compte de 1429-30, compte du collecteur de cens de 1445-47 et une série discontinue de comptes commençant en 1522.
- Les comptes du chapitre Saint-Vaast : cahier de 97 folios rédigés en latin. Série discontinue de 1436 à 1477 BN ms. Lat. 9972.

Sources imprimées

- Des comptes de la fabrique édités dans l'ouvrage de Victor Leblond, « L'église et la paroisse Saint-Etienne de Beauvais au XVe siècle d'après les comptes des marguilliers et des chanoines » dans *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1913, p.150-252.

Ce sont des comptes de 1436-39 (intégralement), de 1441-45 et 1487-90 (intégralement).

- Des contrats de commande pour le XVIe siècle Victor Leblond dans son ouvrage « *L'art et les artistes en Ile-de-France au XVIe siècle d'après les minutes notariales* », 1921, p.89-90.
- Des extraits de textes dont le coutumier dans A.Henwood-Reverdot, *L'église Saint-Etienne de Beauvais. Histoire et Architecture*, Beauvais, 1982.

La délimitation du chœur (ce qu'en dit le texte de 1466)

Le coutumier s'attache à définir les **charges et droits de chaque institution** : chapitre, communauté et paroisse. Les éléments concernant **le bâtiment** sont importants car son **entretien**, mis à part le chœur, est de manière classique à la charge de la paroisse. L'auteur du texte qui a pour vocation de définir les droits précis des paroissiens, indique ce qui dépend des autres institutions et en particulier du chapitre, pour le chœur. Des informations provenant des comptes permettent de compléter ou d'éclaircir cette approche.

L'entretien était à l'origine complètement à la charge des chanoines mais peu à peu, avec l'apparition de la fabrique au XIIIe siècle, les paroissiens obtiennent, après de multiples tractations, la garde des reliques et ainsi se chargèrent de l'entretien du bâtiment, excepté le chœur. Les reliques sont déclarées appartenir à la fabrique ainsi que les oblations qui les accompagnent (Henwood p.16, coutumier f 41-42.) En fait, les reliques restent à leur place habituelle chez les chanoines (ce n'est pas évident) mais elles sont confiées aux marguilliers pour la visite des fidèles et ne doivent pas être dans le chœur.

Un chœur fermé

En effet, les paroissiens affirment que **l'entretien des stalles** revient aux chanoines : *Item les chanoines sont tenuz de faire ou faire refaire quant besoing est les chaires estans ou cueur de ladicte église et aussi tous les sièges sur quoi on siet ou dit cueur* (coutumier f 6r°).

Les chanoines le contestent en rappelant que l'entretien de l'église revient aux paroissiens depuis qu'ils ont obtenu la garde des reliques. Les paroissiens se défendent en invoquant des comptes du chapitre qui notifient des réparations effectuées pendant les années 1411, 1412 et 1413 et entre 1430 et 1450.

En effet, les comptes du chapitre de 1440-41 indiquent que Nicolas de Mancheillers (Marceilles) a réparé les *cathedris (cathedrae) chori* et le candélabre qui sert au cierge pascal.

L'auteur du coutumier conseille aux paroissiens d'avancer que les stalles *ne sont pas de l'essence de ladicte église mais sont sieges plaquez contre ung mur ou paroit* (folio 7 v°).

L'affaire est urgente car en 1466, au moment de la rédaction du coutumier, une stalle est à refaire.

On apprend aussi que les chanoines doivent entretenir le pupitre et les portes du chœur. (Problème : les ou la porte du chœur car l'accord parle d'une porte).

En résumé, le **chœur fermé** par un mur auquel sont adossées des stalles.

Un pupitre se trouve sous le crucifix : *Ung pupitre venans sous le crucifix de ladite eglise.*

On ne sait pas quel aspect pouvait avoir le pupitre mais il devait renfermer des objets ou des livres qui étaient confiés au curé, pendant qu'il administrait la paroisse : dans les comptes paroissiaux de 1436-39 on trouve la mention suivante : « *Item, pour le salaire de ceulx qui ont viseté le pulpitre, apres le trespas de Messire Ancel* » (Leblond, *l'église et la paroisse...*p.187). Le curé est Ancel de Commyen, curé de la paroisse décédé pendant l'exercice du compte (ibid ; p.178).

Le pupitre serait une sorte de jubé (en bois ?) qui fermerait le chœur du côté de la croisée du transept.

En effet, après la reconstruction et l'agrandissement du chœur au XVI^e siècle, nous savons **qu'un pupitre de pierre** a été édifié car le contrat de commande, daté d'août 1556 a été retranscrit par Victor Leblond dans son ouvrage « *L'art et les artistes en Ile-de-France au XVI^e siècle d'après les minutes notariales* », 1921, p.89-90.

Le crucifix qui sépare le chœur de la nef est considéré par les paroissiens comme faisant partie du chœur et assimilé aux « images ». Les images sont considérées comme appartenant aux chanoines car c'est eux qui en tirent profit. Ainsi, les paroissiens voudraient bien en attribuer l'entretien aux chanoines mais Nicolas de Creil (auteur d'une grande partie du coutumier, juriste et marguillier) ajoute que ce ne serait pas prudent d'intenter une action en justice car les chanoines pourraient affirmer qu'il n'y a pas d'église sans autel et sans crucifix.

Le tref (folio 5 v^o) ou râtelier (folio 81 r^o) (une poutre qui se trouve entre le chœur et la nef et qui reposait sur les impostes de l'arc triomphal (Henwood, p.18) ; il sert à poser les cierges aux « bons jours » soit neuf fois dans l'année : L'Ascension, la Pentecôte, la fête du Saint-Sacrement, l'Invention de Saint-Étienne et aux cinq fêtes de la Vierge.

L'entretien du chœur

Pour entretenir le chœur, le chapitre emploie essentiellement deux personnes : le marguillier des chanoines (son rôle est évoqué folio 9 v^o à 11 r^o et 47 v^o à 49 r^o) et plus épisodiquement, le fossoyeur.

Le marguillier⁸³ garde l'église et y dort. Il sort les ornements et les reliques conservés dans la trésorerie car la fabrique en a la garde depuis les XIII^e et XIV^e siècles (deux accords). Les ornements du chœur sont conservés dans la sacristie.

Il tend le chœur avec un drap de la couleur liturgique adaptée à la fête du jour « *Item, il doit chascun jour parer le grant autel et selon les solennitez des jours. Et si doit parer le cueur des draps de ladite eglise es jours ordonnez et acoustumez de ce faire et par le cas pareil, devant Nostre Dame.*⁸⁴ *et par l'autel, il allume les cierges et les éteint.* »

⁸³ Thèse p.376.

⁸⁴ coutumier folio 10 r^o

Ce que nous apprend l'accord de 1468 entre les chanoines et les paroissiens.

L'accord a été conclu entre le chapitre et les chanoines d'une part et les marguilliers et la paroisse d'autre part. L'acte est daté du 6 novembre 1468, celui qui appartenait à la paroisse était conservé avec les autres actes dans la trésorerie.

Ce texte nous est connu par une copie qui se trouvait dans le « coutumier » folio 80 recto à 82 verso.

L'usage du chœur par les paroissiens les jours de fête

Ne pas gêner le service des chanoines : les horaires à respecter.

Les jours de fête, les paroissiens obtiennent le droit de célébrer la messe de la paroisse dans le chœur à la condition de respecter un horaire précis pour ne pas gêner la messe des chanoines qui se déroule juste après.

Le service paroissial a lieu entre les sonneries de prime et de matines à la cathédrale ; il peut se faire avec diacre, sous-diacre et choristes.

L'heure de la messe de la paroisse doit permettre aux chanoines de terminer la leur, le dimanche à 10 heures et demie, les « bons jours » à 11 heures, ce qui suppose que l'eau bénite soit sonnée à 7 h ou 7 h et demie.

Quitter le grand autel pour « administrer » les paroissiens

Pour que la messe des chanoines puisse commencer à temps, le curé doit quitter le grand autel pour « administrer » les paroissiens et **occuper un autre autel de son choix**.

Cette dernière recommandation n'est pas présente dans l'accord mais le texte du coutumier indique que « *cela se doit entendre ainsy par raison* » (f.80 v°).

Le mobilier cité

Les paroissiens peuvent poser leur **tabernacle** et leur **reposoir** sur le grand autel ainsi que la **lampe à huile du Saint-Sacrement** qui pourra brûler, nuit et jour à l'endroit où on lit l'épître (80 v°-81 r°).

Ce que les paroissiens s'engagent à refaire ou à entretenir :

- **Le luminaire**
 - pour le tref, deux grands cierges aussi gros que ceux qui sont fournis par les chanoines ainsi que les trois cierges des chandeliers (ce qui fait 7 cierges en tout) qui brûlent aux premières vêpres, à matines, aux deux messes –celle de la paroisse et celle des chanoines- et aux secondes vêpres. Chacun reprend ce qui reste des cierges fournis.
- **Ils s'engagent à faire refaire**
 - Un pupitre
 - Des doubles stalles
 - Un lutrin pour poser les livres de chant
 - Trois sièges ou *cayères* pour le grand autel
 - La porte du chœur
- **Ce qu'ils devront entretenir**
 - Les serrures et ferrures.

Enfin, que sait-on de l'aménagement du chœur à la fin du XVe siècle ?

- Des doubles stalles.
- Trois sièges ou *cayères* près de l'autel.

- Le long de ces doubles stalles, des nattes. Les nattes de l'église sont à la charge de la paroisse, celles des stalles reviennent au chapitre. Il devait aussi y en avoir près de l'autel car c'est le cas dans l'église.
- Un autel « paré » par le chapitre et qui doit rester paré lorsque le vicaire vient y célébrer la messe.
- Entre 1487 et 1490 (comptes de la paroisse) ; la fabrique fait procéder à une quête pour obtenir les moyens nécessaires à la peinture d'un retable « *pour aidier a paindre la table du grand autel dud. Saint Etienne* » (Leblond, *L'église et la paroisse...* p.215-218). Wytasse Leureux « *entailleur d'ymages* » reçoit 24 sous pour aider le peintre.
- La chapelle de la Vierge et l'autel de la Vierge sont-ils à l'intérieur du chœur ? Par différents indices (fin de la messe paroissiale, nettoyage par le fossoyeur comme devant le crucifix...) témoignent du fait que cet espace dépend du chapitre mais est-il pour cela dans le chœur ?
- On a vu que les paroissiens déplacent leur tabernacle et leur reposoir lors du service paroissial entre le grand autel et celui de la Vierge.
- La lampe du Saint-Sacrement « qui peut brûler jour et nuit »⁸⁵ du côté de l'épître. Cette lampe est normalement près de l'autel de l'œuvre.⁸⁶
- A l'occasion de certaines fêtes, le chœur est décoré comme l'église d'herbe et de mai. Le fossoyeur reçoit 16 deniers pour la décoration du chœur aux fêtes suivantes : Saint-Sacrement, Saint-Etienne et Assomption.
- Les livres : Un antiphonaire et un psautier pour la partie droite du chœur (comptes du chapitre Saint-Vaast de 1441-42, f.21 v° BN ms lat. 9972) auxquels il faut ajouter pour le même côté un *mathologe* ou martyrologe (contenant les fondations célébrées par la communauté). Un antiphonaire et un psautier pour la partie gauche (ibid. comptes de 1451).
Les livres sont retenus par des chaînes. En 1441-42, 8 deniers ont été dépensés par le chapitre pour les chaînes qui retiennent ces livres.

Le chœur au début du XVIe siècle⁸⁷

Il ne semble pas que Saint-Etienne ait souffert du siège de 1472. Il est difficile de savoir quand les chanoines eurent l'idée de détruire le chœur du XIIe siècle.

La première pierre est posée le 16 juillet 1506. En fait, le chantier a pu commencer plus tôt car le Sépulcre est daté avec précision de 1502.

A la fin du XVe siècle, les paroissiens et les chanoines décident de construire un chœur plus vaste avec déambulatoire et chapelles.

Les chanoines font édifier une clôture en bois autour du grand autel. En 1526, un menuisier Jean de la Porte fait les guichets des *portaux* et un *huis* qui est ensuite *ferré* par les serruriers Denis Grimault et Jean du Pré. (Leblond, *L'église et la paroisse Saint-Etienne...*, p.15.)

Un jubé monumental est construit : il nous est connu grâce au contrat de 1556 « *ung pepittre de pierre, de la longueur de XXIII pieds quatre onces entre les deux pilliers de l'entrée du cœur d'icelle eglise, sur la haulteur de XVIII piedz, depuis le pavé dudicoeur jusqu'à l'appui dud. Pepittre...* » cité par Leblond dans « *L'art et les artistes...* », p.89-90.

En 1558, le jubé est terminé et un autre contrat est passé pour réaliser une clôture de pierre pour le chœur. (Leblond, ibid p.109-110.)

⁸⁵ thèse p.370.

⁸⁶ thèse p.402

⁸⁷ Henwood, p.26 et suiv.

Les chanoines font activer les travaux et pressent les paroissiens, les rendant responsables des dommages s'il arrivait quelque chose « *soit au Corpus Domini et sciboire que aux aournements et aultres choses* » (Leblond, *ibid*, p.120.).

R. Le Bourgeois

Cheminement et franchissement

L'accès aux reliques dans la collégiale Saint-Vincent de Soignies

Saint Vincent Madelgaire

Selon la tradition, Vincent - de son vrai nom Madelgaire - est un aristocrate franc du VII^e siècle. Il est l'époux de Waudru et le beau-frère d'Aldegonde, toutes deux filles d'un membre de l'entourage du roi Dagobert I^{er}. Le beau-père de Madelgaire est propriétaire d'un vaste domaine en Hainaut, du côté de Maubeuge. D'après sa *Vita*, rédigée dans la première moitié du XI^e siècle, Madelgaire a pris le nom de Vincent à la suite de sa « conversion », c'est-à-dire après son entrée dans la vie monastique à Hautmont, au sud de Maubeuge.

La fondation du monastère de Soignies

Toujours selon la tradition, Vincent quitte Hautmont pour fonder un monastère plus au nord, à Soignies, dans un domaine limitrophe situé dans le *pagus* de Brabant : une position stratégique exceptionnelle, en Neustrie, mais à la frontière avec l'Austrasie. Soignies, comme Hautmont, est situé dans le diocèse de Cambrai, donc dans la province ecclésiastique de Reims.

Il est possible que trois églises aient été élevées à Soignies avant l'arrivée de Vincent. Celui-ci y aurait assuré le culte en compagnie d'autres clercs. Après sa mort et son inhumation à Soignies, une communauté de disciples s'est constituée pour perpétuer sa mémoire.

La transformation de l'abbaye en chapitre

Quoiqu'il en soit de la valeur historique des données contenues dans les deux rédactions de la *Vita Vincentii*, il est incontestable que là se trouve le point de départ d'un culte local, déjà attesté au début du Xe siècle, au moment où des chanoines remplacent les moines à Soignies. L'abbaye est transformée en chapitre. C'est à ce dernier qu'incombe désormais la **garde des reliques** du saint patron local.

La construction de l'église collégiale

Le culte qui se développe autour des **reliques** de saint Vincent Madelgaire connaît un essor certain au XI^e siècle, à l'époque où Soignies passe du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut. Le succès de ce culte justifie alors l'édification, peu après l'an mil, d'une église collégiale dont la taille disproportionnée pour la population de l'époque témoigne à elle seule de l'existence d'un pèlerinage déjà très couru, mais aussi des grandes ambitions du puissant chapitre collégial qui compte 30 chanoines, le plus peuplé du comté de Hainaut.

L'essor du culte des reliques (XII^e-XIII^e siècle)

La véritable explosion du culte de saint Vincent se produit entre le XII^e et le milieu du XIII^e siècle. Une nouvelle *Vita* est composée au début du XII^e siècle. Un recueil de miracles est rédigé vers la même époque. Les mentions du saint se multiplient dans les sources hagiographiques et narratives. Le corps saint est morcelé- le chef est séparé du corps en 1250 - et deux reliquaires sont alors réalisés : une grande châsse orfèvrée et un *phylactère* de style gothique. Un monument aux reliques est construit. Une procession circulaire est instituée par le chapitre chaque lundi de Pentecôte - son existence est attestée depuis 1262 au moins - et des indulgences sont concédées. Enfin, pour faciliter l'accès des pèlerins aux reliques et rendre aux chanoines leur tranquillité, le **chœur** va être aménagé.

Ce grand effort de promotion du culte du saint patron local répond à deux objectifs : promouvoir le pèlerinage et défendre les intérêts matériels de la communauté, en d'autres termes, augmenter le patrimoine canonial et affermir les droits du chapitre. Les récits des translations de reliques et d'autres sources encore montrent que les chanoines n'hésitent pas « à déplacer les précieux ossements dès qu'un danger » approche de leur église. Toute pénétration à l'intérieur du périmètre de la procession circulaire ne peut se faire qu'avec leur consentement. La promotion du culte est d'autant plus nécessaire que la concurrence entre saints et la densité des sanctuaires sont extrêmement fortes dans la région, surtout dans un rayon de 30 km autour de Soignies.

L'évolution de l'aménagement du chœur

Venons-en au **chœur** de la collégiale, vu sous l'angle de ses rapports avec les besoins et les pratiques liés au culte des reliques. Dès le départ, le **chœur** a été légèrement surélevé par rapport au reste de l'édifice (3 marches aujourd'hui). Aujourd'hui, il est entièrement clos, tant du côté de la nef que latéralement (le jubé et les stalles actuelles datent du XVII^e siècle). Depuis 1020 environ, le chœur était subdivisé inégalement entre une **travée orientale**, profonde de 3,60 m, illuminée par les cinq grandes fenêtres du chevet et destinée à la conservation, à l'exposition et à la vénération des reliques par le clergé, originellement tout au moins, et le **sanctuaire** légèrement barlong (voûte allongée et disposée perpendiculairement à l'axe du sanctuaire). Le reliquaire abritant le corps saint de Vincent était donc placé dans la travée orientale qui formait un podium surélevé. On a vraisemblablement affaire à une structure étagée, mais, en l'absence de véritables fouilles archéologiques, l'analyse restera précaire... A l'étage supérieur et à l'arrière d'un autel se trouvait sans doute un « **présentoir**

monumental utilisé lors des circonstances solennelles ou exceptionnelles » pour l'ostentation du reliquaire ; à l'étage inférieur, une **salle basse** transversale était réservée en temps normal à la conservation des reliques : cette salle basse aurait perpétué « le principe antique du *martyrium*, puis de la *confessio* surmontée d'un autel ou *mensa* » ; obscure et en partie souterraine, elle ne constituait en aucun cas une crypte qui aurait permis aux pèlerins d'approcher les reliques ; comme en d'autres lieux de la région, le reliquaire reposait sans doute sur une petite plate-forme à colonnettes, qui permettait aux pèlerins de passer sous les reliques.

L'enfilade disparue des trois **autels** sur l'axe du sanctuaire pourrait remonter au XIe siècle : le premier autel dans la travée orientale, le deuxième, le maître-autel, vers l'entrée du chœur, le troisième, entre les deux. A l'origine, les chanoines accédaient au chœur par une **petite porte** percée dans le mur latéral sud et se plaçaient sous la croisée (espace déterminé par le croisement du vaisseau de la nef et du vaisseau du transept). Avant le début du XIIe siècle, l'**arcade occidentale de la croisée** était probablement, pour les pèlerins, le seul passage possible entre l'ancienne église et les nouvelles parties orientales. A la fin du XIIIe siècle, les nefs sont achevées. Qu'est-ce qui a pu alors empêcher les chanoines de prendre possession définitivement de la croisée en y établissant leur chœur délimité par une clôture au centre du transept ? Tout simplement, le passage, par la croisée, des fidèles qui devaient se diriger vers les reliques disposées sur le podium de la travée orientale.

On l'aura compris : les chanoines étaient fréquemment dérangés par le va-et-vient des pèlerins, de plus en plus nombreux. Comment, dès lors, concilier la quiétude de la communauté canoniale et la commodité de circulation pour les pèlerins, surtout pendant les jours de fête et d'affluence ? Contraint d'adapter le lieu, le chapitre a entrepris de **décloisonner** la structure romane du XIe siècle. Dès la fin du XIIe, les annexes latérales du chœur sont évidées « pour y percer des accès en vis-à-vis ». Et c'est peu avant le milieu du XIIIe siècle que les pèlerins sont définitivement écartés de la croisée. Le chœur est clôturé du côté de l'arcade occidentale. Un nouvel accès aux reliques est conçu : celles-ci seront exposées en permanence sur le podium au fond du chœur liturgique et au-delà du maître-autel dédié à saint Vincent. Le nouveau dispositif restera en service jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

La grande châsse orfèvrée contenant le corps de Vincent fut intégrée « dans un **monument** imposant », édifié dans la travée orientale, sur l'axe médian du sanctuaire et sous trois petites voûtes d'arêtes primitives. Il s'agissait d'une haute tribune à deux étages, de style gothique, exécutée en marbre noir de Tournai. Ce monument ne pouvait en aucun cas « encombrer le chœur liturgique meublé de deux autels successifs ». On ne pouvait non plus le surélever exagérément sur le podium, car il aurait été coincé par la claire-voie romane. Par ailleurs, il fallait que les pèlerins puissent passer en dessous. En supposant que l'hypothèse de la confession soit exacte, celle-ci aurait été désaffectée dans ce but.

Faute de documents, on ignore le détail des modifications apportées, mais on peut envisager raisonnablement le recours aux « puissantes ressources de l'arcade brisée gothique ». Sans doute le monument aux reliques n'était surélevé que de quelques marches. Sans doute était-il adossé au mur car l'arrière n'était pas décoré à la différence des trois autres côtés. Son plan était vraisemblablement rectangulaire pour les deux niveaux. Il était composé de deux séries étagées de faisceaux de hautes **colonnettes** : 42 ou 44 colonnettes supportaient une plate-forme où reposait la châsse et 42 autres colonnettes soutenaient un *ciborium* voûté. Le fronton du monument aurait pu atteindre au moins 10 m de haut, fleuron compris. Au sol, sa longueur aurait atteint 5 m environ et sa largeur 3,40 m. Les pèlerins faisaient leurs

dévotions entre les colonnettes supportant la plate-forme. Au moment de la grande procession annuelle, l'accès à la châsse « nécessitait un escalier, sans doute léger et mobile ». Les chapelains arrivaient à manœuvrer le reliquaire grâce probablement à une poulie.

Une construction aussi ample et riche que celle de Soignies au XIII^e siècle, se caractérisant par un haut *ciborium* dressé par-dessus la châsse « selon une formule proposée à des échelles diverses en milieu parisien », était sans doute exceptionnelle dans le Nord. Viollet-le-Duc donne quelques exemples fameux dans son « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle », comme, par exemple, la *Grande Châsse* de la Sainte-Chapelle à Paris. En fait, les innovations techniques du milieu parisien étaient bien connues des artistes tournaisiens au service du chapitre de Soignies.

Ce monument aux reliques a disparu au XVIII^e siècle, lors de nouveaux travaux. Le monument visible aujourd'hui s'inscrit « dans le programme de **rénovation baroque** de la collégiale ». Son mécanisme ingénieux, permettant de mouvoir silencieusement la grande châsse, abritée dans une « armoire ouvrante chronogrammée 1720 », est une expression typique de ce style artistique. Il n'y a plus de contact physique avec le reliquaire, mais les fidèles assistent désormais à une mise en scène théâtrale de la descente de la châsse. Quelques supports du monument gothique (3 socles et 12 colonnes) ont été scellés sous l'armoire aux reliques, dans le **déambulatoire** aménagé au fond du chœur, derrière le nouveau maître-autel, afin de permettre aux pèlerins de perpétuer la démarche de dévotion : passer sous les reliques et toucher ou embrasser les anciens supports, « considérés comme pratiquement aussi sacrés que les ossements eux-mêmes ».

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une construction en tous points semblable, je vous soumetts, à titre de comparaison, la reproduction d'une miniature de 1711 qui reproduit en fait une gravure plus ancienne. Elle m'a été communiquée par le chanoine Platelle, mais sans aucune indication de provenance. Elle montre la descente de la châsse de sainte Geneviève à l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, avant une procession solennelle. La châsse était placée sur un édicule à étages (un étage de colonnes, un étage de cariatides). Il fallait la descendre à l'aide de cordes et de poulies. On voit ici que l'opération est réalisée par quatre chanoines pendant que les autres prient dans les stalles.

Le culte des reliques du saint patron local revêt donc une importance capitale à Soignies. Le chapitre l'a bien compris et s'est donné les moyens financiers et matériels pour offrir les reliques à la vénération des fidèles réguliers et des pèlerins. La nécessité de concilier deux impératifs - la paix de la communauté canoniale et l'accès de la population au chœur - a conduit le chapitre à réaliser d'importants travaux d'aménagement du lieu, au XI^e siècle d'abord, mais surtout au XIII^e.

M. Maillard-Luypaert

Les tombeaux des collégiales funéraires

Entre la fin de la Guerre de Cent Ans et jusqu'à l'approche des Guerres de Religion, de grands personnages, proches de l'entourage royal, soucieux de « réussir une bonne mort », se détournent des traditionnels lieux d'inhumation (couvents, abbayes, cathédrales) et choisissent de s'attacher le service d'un chapitre séculier, à charge pour les chanoines d'obtenir par leurs prières un repos éternel à leur bienfaiteur ainsi qu'à ses « predecesseurs, parens et amis, [...] enfans et successeurs tant vivans que trepassez »⁸⁸ dans une église nouvellement embellie, agrandie ou construite.

L'implantation de ces édifices, à proximité immédiate des châteaux, souligne les liens de dépendance qui unissent les religieux aux seigneurs évergètes. La collégiale castrale, liée à la résidence seigneuriale, symbole du pouvoir d'une famille, témoigne de la volonté de laïcs pour s'approprier un lieu de culte destiné à pérenniser le souvenir de leur fortune terrestre et à immortaliser la gloire de leur lignage.

Les fondateurs se réservent également le droit d'investir la partie orientale de l'édifice réservée aux religieux : contre le chœur viennent se greffer les chapelles qui permettent aux seigneurs de bénéficier d'un point de vue privilégié sur le déroulement de l'office divin et dans le chœur prennent place leurs sépultures, matérialisées par des tombeaux.

Par la présence de ces monuments dans la partie la plus sacrée de l'édifice, les seigneurs entendent assurer leur salut, rappeler quotidiennement aux chanoines leurs obligations liturgiques et aussi transformer les collégiales en de véritables sanctuaires funéraires familiaux pour affirmer l'immortalité de leur maison et échapper ainsi à la *secunda mors* décrite par Boèce⁸⁹, qui après la mort physique entraîne à une inéluctable perte de la renommée.

Pour leur sépulture, tous les fondateurs privilégient un emplacement proche de l'autel principal, auquel ils ont droit, alors qu'ils ne peuvent y prétendre dans une église qu'ils n'ont pas fondée. Ainsi, à Souvigny, Louis II de Bourbon, mort en 1410, n'avait jamais obtenu, en dépit de démarches répétées, l'autorisation de placer sa tombe au milieu des stalles du chœur, emplacement incompatible pour le supérieur du prieuré bénédictin avec le déroulement du service divin⁹⁰. A l'inverse, le testament d'Anne de la Grézille, qui fonde la collégiale du même nom, stipule exactement l'emplacement de sa tombe : « devant le grant autel » et celui de Jean Bourré précise « entre le grant autel et sieges et cœur du college » de sa collégiale de Jarzé.

La possibilité de reposer dans la collégiale n'est pas offerte à tous : à Champigny-sur-Veude, le *Cérémonial* rédigé par le fondateur, Louis I^{er} de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et daté du 15 juin 1507, précise que nul ne peut décider d'élire sépulture dans la Sainte-Chapelle sans son consentement ou celui de ses descendants⁹¹. Toutefois, cette stricte exigence des seigneurs pour restreindre la possibilité de reposer dans le chœur aux seuls membres de leur famille subit parfois, au fil des années, de nombreuses dérogations. Ainsi, à

⁸⁸ A.D. Indre-et-Loire, G. 672 : acte de fondation de la collégiale d'Ussé (11 août 1538).

⁸⁹ BOECE (Anicius-Manlius-Torquatus Boethius), *Consolation de la philosophie*, traduit du latin par Léon COLESSE, Paris, 1929, livre 2, pp. 81-83.

⁹⁰ M.-E. Gauthier, « La sépulture de Louis II de Bourbon : le choix de Souvigny », dans *Le duché de Bourbon, des origines au connétable*, Actes du colloque des 5 et 6 octobre 2000 organisé par le Musée Anne-de-Beaujeu de Moulins, Saint-Pourçain-sur-Sioule, 2001, pp. 85-93.

⁹¹ Art. 183, *Cérémonial* connu par une copie de l'abbé Moriet dans son *Histoire de Champigny-sur-Veude et de sa chapelle depuis 1070 jusqu'à nos jours*, 1853, p. 291 (manuscrit conservé aux A.D. Indre-et-Loire, 3 F 0260).

Montrésor, un acte de décembre 1581⁹² passé par « haulte et puissante dame Ysabeau de Savoie », épouse du petit-fils du fondateur de la collégiale, précise qu'il est dorénavant possible d'« estre inhumez et enterrez dedans le coeur de lad. eglise », à condition toutefois de s'acquitter d'une somme de « dix escuz soleil davant que l'on puisse commencer de faire aucune fosse ». Cette somme était intégralement destinée à être « employer aux reparacions necessaires ».

Néanmoins, seuls les tombeaux seigneuriaux, individuels ou collectifs, peuvent encombrer l'espace liturgique : à Biron, le tombeau de Pons de Gontaut est placé dans l'axe de la nef, face au maître-autel ; à Champigny-sur-Veude, le caveau familial se trouve au milieu des stalles du chœur, face à l'autel principal comme à Montmorency, où Guillaume et sa femme, initiateurs de la reconstruction de la collégiale, reposent au même endroit.

Ces tombeaux, qui prennent place souvent dans le chœur des chanoines, leur rappellent les services funèbres qu'ils doivent honorer : aux simples récitation de prières ou de messes s'ajoutaient parfois des rituels spécifiques. A Maintenon, les enfants de chœur étaient « tenus chaque vendredi apres vespres reciter et chanter dans la chapelle dudit Jean baron située dans lad. eglise de Saint Nicolas l'antienne ou verset *Stabat Mater* et ensuite aller au tombeau dud. Jean et Marie Thurine et autres susdicts et y dire [...] les oraisons et absolutions qu'on a coutume de dire pour les deffunts, comme aussy jeter de l'eau beniste sur led. tombeau »⁹³. A Champigny-sur-Veude, le 10 novembre, jour de l'anniversaire du fondateur Louis I^{er}, le doyen et le chantre devaient laver les pieds de treize pauvres et « jeter l'eau qui aura été reçue de lavement des pieds sur l'ensepulture de mondit seigneur »⁹⁴. Enfin, à Maillebois, l'acte de fondation rédigé par Jeanne Montfaucon précise que lors des cérémonies d'anniversaire, quatre cierges devront être déposés « a l'entour de la sepulture de notred. feu trepassé epoux »⁹⁵.

Ces tombes symbolisaient également la puissance d'une famille, permettaient de « perpétuer nom et mémoire » comme le souligne René d'Espinay dans l'acte de fondation de la collégiale d'Ussé⁹⁶.

Généralement, autour de la tombe du fondateur prenaient souvent place celles de ses frères et de ses enfants. A la Sainte-Chapelle de Thouars étaient regroupées les sépultures de Louis II de la Trémoille et de sa première femme Gabrielle de Bourbon, de leur fils Charles et de son épouse Louise de Coëtivy, ainsi que celui de Jean, frère de Louis II, archevêque d'Auch et cardinal. Le fait que ce dernier reposait dans l'église familiale plutôt que dans sa cathédrale d'Auch soulignait l'attachement des membres d'une même famille à se regrouper en un lieu unique afin de mieux illustrer la puissance et la réussite du « clan »⁹⁷. Une telle mise en scène de l'unité familiale est souhaitée en 1520 par Marie de Châteaubriand, baronne de Montsoreau, fondatrice de la collégiale Sainte-Croix, qui entend que « plusieurs corps ensepulturez entre autre dudict deffunct messire Jean de Chambez en son vivant baron dudict Montsoreau et de feu dame Jeanne Chabotz pere et mere de nostre dict feu seigneur et mary, le corps duquel pareillemant y est et d'un des enfents dudict deffunct et de nous, et de ceux de feu messire Philippe de Commines [...] et de dame Helene de Chambez sa veusve sœur de

⁹² A.D. Indre-et-Loire, G. 1167.

⁹³ B.N.F., P.O. 872, Bulle de fondation du pape Clément VIII datée du 9 novembre 1526.

⁹⁴ Abbé Moriet, *op. cit.* note 2, p. 25.

⁹⁵ A.D. Eure-et-Loir, G. 3467, acte de fondation de la collégiale de Maillebois (8 décembre 1505).

⁹⁶ A.D. Indre-et-Loire, G. 672.

⁹⁷ Il existe des exceptions : Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Lyon, ne repose pas dans la nécropole familiale de Souvigny mais dans la chapelle qu'il fit bâtir dans sa cathédrale.

nostre dessusd. seigneur et espoux »⁹⁸ soient transportés de l'ancienne église où ils reposent alors dans la nouvelle collégiale Sainte-Croix.

A Montrésor, Imbert de Bastarnay précise dans son testament : « je eslyz ma sepulture et veulx estre enterré en l'église que j'ay promis faire ediffier de neuf aux faulxbourgs dud. Monthesor [...] et en icelle eglise faire transporter les ossements de feu Georgete de Monchenu jadis ma femme et de feu mon filz messire François de Batarnay ensemble la representation de sepulture par moy faict eriger en l'église que j'avois faict construire [...] aud. lieu de Bridoré »⁹⁹.

A Oiron, la collégiale fondée par Artus Gouffier abrite toujours son tombeau et ceux de sa mère, de son frère l'amiral de Bonnivet, ainsi que celle de son fils Claude qui exige « estre inhumé en la sepulture par luy faict mettre en ladite eglise pour sa memoire et son corps mis dans le charnier et boicte pres Monsieur le grand maistre, son pere »¹⁰⁰.

Les tombeaux d'Artus Gouffier et de Philippe de Montmorency, sa mère, en cours d'exécution en 1539, ont été commandés par Claude¹⁰¹. Identiques dans leur conception générale, ils présentent le défunt sous les traits d'un gisant reposant sur une grande dalle tandis que les quatre faces comportent des niches occupées de sculptures. Ces œuvres participent par leur iconographie de cette mise en scène de l'unité familial : les deuilants, placés dans les niches, appartiennent tous à la famille des défunts. A l'origine, chaque tombeau comportait six représentations d'hommes et six de femmes. Les hommes, placés sur la face gauche du tombeau d'Artus et sur celle de droite du tombeau de Philippe se faisaient ainsi face de part et d'autre de l'axe central du chœur. Artus, reconnaissable au bâton brisé, symbole de sa charge de Grand Maître, menait ainsi le deuil de sa mère, tandis que Claude, avec le collier de l'Ordre, conduisait celui de sa mère. Cette iconographie, plutôt dépassée vers 1540, permettait de réunir symboliquement et idéalement tous les membres de cette illustre famille dans la nouvelle nécropole familiale, y compris ceux enterrés dans d'autres sanctuaires comme Adrien, cardinal, enterré à Bourgueil ou Pierre, abbé de Saint-Denis, et inhumé dans son abbaye et de renforcer, aux yeux de tous ceux admis à pénétrer dans le chœur, l'exaltation du lignage.

Ainsi, par la fondation de collégiales, les grands seigneurs, et ceux qui les imitent, cherchent à disposer d'un lieu de culte lié à leur château, voué à pérenniser le souvenir de leur fortune terrestre, à accueillir leurs descendants et à assurer à la famille les prières d'un collègue de prêtres. Ainsi s'établit une sorte de culte dynastique symbolisé par des tombes monumentales groupées dans le chœur accompagné d'un décor glorifiant le lignage (vitraux, sculptures, héraldique, mobilier, vêtements).

J. Noblet

⁹⁸ A.D. Maine-et-Loire, G. 1465.

⁹⁹ A.D. Indre-et-Loire, G. 1167.

¹⁰⁰ B.N.F., Ms. Fr. 23045, fol° 144 r° à 148 v°, acte transcrit par F. Mazerolle, *Le testament de Claude Gouffier, 3 juin 1570*, Roanne, 1896, pp. 11-16.

¹⁰¹ Sur cet ensemble, l'un des mieux conservés de France, voir J. Guillaume, « Les tombes des Gouffier : deuil familial et piété personnelle au milieu du XVI^e siècle », dans J. Balsamo (éd.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, 2002, pp. 131-140.

La cathédrale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

La cathédrale Notre-Dame est bâtie sur le versant sud d'une hauteur d'origine volcanique dominant un bassin où s'étend l'agglomération du Puy-en-Velay. A l'occasion d'une vaste campagne de travaux de restauration, l'édifice a fait l'objet d'une série d'interventions archéologiques préventives de 1992 à 1995. Celles-ci ont permis de recueillir un ensemble de données portant sur l'origine de l'occupation du site, mais aussi et surtout sur l'histoire de la cathédrale. Les apports de ces recherches sont multiples et portent aussi bien sur l'organisation interne du lieu de culte que sur ses abords et ses accès particulièrement atypiques.

En effet, la topographie confère à ce site une position dominante exceptionnelle qui a été mise en valeur, dès l'antiquité, par la construction d'un ensemble architectural monumental. Ces travaux ont nécessité la réalisation d'importants terrassements destinés à aménager la pente abrupte sur laquelle se dresse aujourd'hui la cathédrale. On peut raisonnablement penser que le grand escalier menant à ce site trouve son origine durant cette période, pendant laquelle il devait donner accès à une plate-forme de type *podium*. Au Moyen Age, l'intégration progressive de cet accès dans l'ensemble ecclésial, puis sous la cathédrale même, a dû participer à la renommée du lieu. Durant l'époque carolingienne, l'escalier devait desservir un espace occidental privilégié, adjacent à la probable cathédrale de l'époque, avant d'être véritablement intégré à l'édifice construit au X^e siècle. A partir de cette période et jusqu'à sa condamnation au XVIII^e siècle, il débouchait alors directement dans la cathédrale, une travée et demie à l'ouest du chœur liturgique des chanoines. Le particularisme de cet accès a probablement joué un rôle important lors des réaménagements successifs du site, comme en témoignent la distribution des différents espaces liés au culte, ainsi que celle des bâtiments environnants. Toutes les circulations dans cette partie du quartier cathédral devaient être conditionnées par la présence de cet aménagement monumental qui permettait – notamment aux nombreux pèlerins - d'accéder au site depuis la ville basse sans traverser le quartier ecclésial.

La cathédrale du Puy-en-Velay est, en effet, un important lieu de pèlerinage depuis la fin du haut Moyen Age. Toutefois, les archives ecclésiastiques ayant brûlé, on dispose de très peu d'informations sur l'origine de ce culte, sur l'identité des saints vénérés et sur la nature des reliques possédées. L'impossibilité de construire une véritable crypte – du fait de la topographie du site et de la nature de son sous-sol - a probablement suscité la réalisation d'aménagements plus originaux, dont pourraient témoigner certains des vestiges carolingiens mis au jour sur ce site. Ces derniers, datés du IX^e siècle et localisés dans un espace privilégié - situé à l'ouest de la probable cathédrale de l'époque et au sommet du grand escalier menant au site – correspondent à une structure porteuse, de plan carré de 3 m de côté, constituée de 16 colonnettes. L'analyse archéologique de ces vestiges conduit à penser que ces colonnettes ont pu supporter un sarcophage devant lequel aurait pu se trouver une table d'autel, l'ensemble étant aménagé dans un lieu réservé au culte de reliques.

Cet espace fut, par la suite (toujours au IX^e siècle), réaménagé pour accueillir de probables fonds baptismaux, auxquels on pouvait accéder depuis le bâtiment situé à l'est (lieu de culte ?) par l'intermédiaire d'une porte nouvellement aménagée dans la maçonnerie séparant ces espaces. Ultérieurement, au X^e siècle, alors que la cathédrale est entièrement

reconstruite, ces probables fonts baptismaux sont intégrés à l'édifice et se trouvent alors partiellement englobés dans la clôture du chœur liturgique, tout en restant fonctionnels et accessibles depuis la nef. Ils ont pu rester en usage, à cet emplacement, jusqu'au XIII^e siècle, date à laquelle l'agrandissement du chœur liturgique a entraîné la démolition de cette structure. Le lieu de baptême a alors dû être transféré dans l'église Saint-Jean, située à quelques mètres au nord-est de la cathédrale, comme en témoignent la plus ancienne mention textuelle de fonction baptismale de cet édifice ainsi que les fonds baptismaux qu'il abrite. Celui-ci, dont la destination initiale reste donc à déterminer, a probablement été construit au X^e siècle, durant la phase de travaux qui a également vu la construction de la cathédrale. Les similitudes des chevets de ces deux églises plaident, en effet, en faveur d'une contemporanéité de leurs édifications.

En raison de la relative exigüité du site, les évolutions des différents espaces ecclésiastiques semblent être étroitement liées les unes aux autres, comme cela est souvent le cas dans les quartiers cathédraux. De ce point de vue, jusqu'à présent, on attribuait à l'époque romane, la principale phase de travaux à l'origine de la configuration actuelle du site. Mais c'est plus vraisemblablement au X^e siècle qu'il faut situer cette période de transition primordiale qui voit la restructuration complète du quartier ecclésial s'ordonnant alors autour de la cathédrale nouvellement construite. Jusqu'à cette date, celui-ci devait être organisé dans une trame de bâti - directement héritée de l'antiquité et de la topographie façonnée durant cette période - où devait encore subsister plusieurs édifices d'origine gallo-romaine. Le vaste programme de construction du X^e siècle - concernant au minimum la cathédrale et l'église Saint-Jean, mais aussi vraisemblablement d'autres bâtiments - n'était manifestement pas compatible avec cette organisation. C'est donc certainement à la fin de la période carolingienne que la ville haute a été totalement repensée, pour et autour du groupe cathédral, afin de conférer au site une disposition plus conforme à son statut et aux réformes liturgiques de l'époque.

Si l'on dispose de quelques données sur le plan de la cathédrale de cette période, c'est surtout sur l'intérieur de l'édifice que les renseignements sont les plus précis et notamment sur la disposition de son chœur liturgique. Celui-ci devait se développer du chevet jusqu'au milieu de la sixième travée actuelle et couvrir une surface de l'ordre de 165 m², surface apparemment importante mais cohérente avec la taille du chapitre qui comptait, en 961, pas moins de 40 chanoines. Ce chœur, surhaussé par rapport au reste de l'édifice, était probablement clôturé par un chancel dont des éléments sculptés pourraient avoir été retrouvés lors des travaux du XIX^e siècle. Son sol primitivement dallé, fut remplacé, entre le X^e et le XII^e siècle, dans la croisée de transept, par une mosaïque en *opus sectile*, dont la majeure partie fut ultérieurement détruite.

C'est probablement vers le début du XIII^e siècle, alors que les travaux d'agrandissement de la cathédrale sont terminés, que le chœur liturgique est réaménagé, élargi et prolongé d'une demi-travée vers l'ouest, sa surface passant alors à 187 m². L'importance croissante du chapitre est peut-être la cause de ces travaux qui ont également pu être motivés par des impératifs fonctionnels ou liturgiques, voire esthétiques. Le nouveau chœur, toujours surélevé, devait être délimité par de véritables murs, sauf peut-être dans la croisée de transept, où des grilles pourraient avoir constitué un premier état de la clôture. Les stalles en bois des chanoines étaient disposées dans la partie ouest du chœur, contre les murs de clôture et autour d'un espace central dont le sol était planchéié.

Le chapitre comptera, au XIV^e siècle, jusqu'à 60 chanoines et presque autant de choriers, sous-choriers et enfants de chœur. Alors que la communauté est à son paroxysme numérique, le chœur subit encore des transformations, un jubé monumental de style gothique lui étant accolé, vers l'ouest. Cette construction abritait un escalier central menant au chœur et deux chapelles latérales où devaient prendre place des autels. Elle devait être surmontée d'une tribune à laquelle on accédait par un escalier aménagé, lors d'un second état, dans la partie nord du jubé. D'autres chapelles, associées à de petits autels, occupaient la périphérie du chœur, contre la clôture de celui-ci et entre les piliers de la nef et de la croisée du transept.

Dans son ensemble, cette disposition sera conservée jusqu'au XVIII^e siècle, date à laquelle l'édifice fait l'objet d'une première campagne de travaux. Le remplacement du maître autel, durant cette période, occasionna d'importants terrassements dans la croisée de transept, dont le sol était peut-être antérieurement dallé, à l'image de celui de l'abside adjacente. Cette dernière est totalement reconstruite au XIX^e siècle, lors d'une deuxième phase de travaux qui affecta bien d'autres parties de l'édifice. La troisième et dernière phase de travaux date des années 1990. Contrairement aux précédentes, celle-ci n'a pas porté atteinte à la structure même du bâtiment, mais elle a totalement modifiée son aspect intérieur, ainsi que la disposition de ses accès, puisqu'un nouvel escalier a été créé dans le sous-sol de la cinquième travée pour rappeler l'accès primitif au site qu'il était impossible de restituer dans sa disposition originale.

S. Liegard

Table des matières

Introduction par A. Massoni.....	3
Vocabulaire par Y. Esquieu	5
Le chœur : l'exemple de Notre-Dame de Beaune par J.-P Brelaud	7
La collégiale Saint-Étienne : le sanctuaire des comtes de Champagne au XIII ^e siècle par A. Lamauvinière	11
Organisation des espaces et mobilier	16
Archéologie d'un chantier médiéval: la collégiale Saint-Paul de Lyon par N. Reveyron.	16
Quelques données liturgiques sur deux cathédrales rhône-alpines par I. Parron-Kontis	18
Les stalles et le chœur par K. Lemé.....	20
La collégiale d'Aigueperse : un exemple de modifications architecturales liées à un changement de statut par H. Chopin	25
Le chœur de Saint-Etienne de Beauvais et son mobilier par R. Le Bourgeois	31
Cheminement et franchissement	37
L'accès aux reliques dans la collégiale Saint-Vincent de Soignies par M. Maillard-Luybaert	37
Les tombeaux des collégiales funéraires par J. Noblet.....	41
La cathédrale du Puy-en-Velay (Haute-Loire) par S. Liégard	44